

EMPIRE CHÉRIFIEN

PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

# Bulletin Officiel

**Abonnements :**

		ÉDITION	ÉDITION
		PARTIELLE	COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an..	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois.	700 »	1.400 »
France et Colonies	Un an..	1.350 »	2.700 »
	6 mois.	900 »	1.600 »
Étranger	Un an..	2.300 »	4.000 »
	6 mois.	1.350 »	2.400 »

Changement d'adresse : **25 francs**,  
indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande

**LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAIT LE VENDREDI**

**L'édition complète comprend :**

- 1° Une première partie ou édition partielle : *dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.* ;
- 2° Une deuxième partie : *publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.)*.

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle,  
avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable  
de l'Imprimerie Officielle (comptables-attachés n° 101-16, à Rabat).

**AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif.**  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

**Prix du numéro :**

Première ou deuxième partie..... **35 fr.**  
Edition complète ..... **55 fr.**  
Années antérieures :  
Priz ci-dessus majorés de 50 %

**Prix des annonces :**

Annonces légales, } La ligne de 27 lettres :  
réglementaires } **90 francs**  
et judiciaires }  
(Arrêté résidentiel du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chrono-  
logique, sont délivrées gratuitement aux  
abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel » du Protectorat.

**SOMMAIRE**

	Pages
<b>Cabinet impérial et secrétariat particulier de S.M. le Sultan.</b>	
Dahir du 7 décembre 1955 (22 rebia II 1375) fixant la composition du cabinet impérial et du secrétariat particulier de S.M. le Sultan .....	174
<b>Gouvernement.</b>	
Dahir du 10 décembre 1955 (25 jourmada II 1375) créant le secrétariat général du Gouvernement .....	174
Dahirs du 10 février 1956 (27 jourmada II 1375) relatifs à la suppléance du président du conseil .....	174
<b>Haut tribunal chérifien.</b>	
Dahir du 18 janvier 1956 (4 jourmada II 1375) confiant à M <sup>e</sup> Ahmed Zerrouk, la charge de président du Haut tribunal chérifien .....	174

**TEXTES PARTICULIERS**

<b>Tanger. — Nomination d'un administrateur adjoint.</b>	
Dahir du 6 février 1956 (23 jourmada II 1375) portant nomination d'un administrateur adjoint, conseiller pour les affaires marocaines, de la zone de Tanger .....	174
<b>Conseil supérieur de l'ordre des médecins.</b>	
Arrêté résidentiel du 31 janvier 1956 relatif à la composition du conseil supérieur de l'ordre des médecins .....	175
<b>Fès. — Organisation territoriale et administrative.</b>	
Arrêté résidentiel du 10 février 1956 modifiant l'organisation territoriale et administrative de la région de Fès .....	175
<b>Permis miniers.</b>	
Liste des permis de recherche accordés le 16 janvier 1956 ....	176
Liste des permis de recherche renouvelés au cours du mois de janvier 1956 .....	179

Liste des permis d'exploitation renouvelés au cours du mois de janvier 1956 .....	179
Liste des demandes de permis de recherche annulées au cours du mois de janvier 1956 .....	179
Liste des permis de recherche annulés au cours du mois de janvier 1956 .....	179
Liste des permis d'exploitation annulés au cours du mois de janvier 1956 .....	180
Liste des permis de recherche et des permis d'exploitation venant à échéance au cours du mois de mars 1956 ....	180

**ORGANISATION ET PERSONNEL  
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

**TEXTES PARTICULIERS**

<b>Direction des services de sécurité publique.</b>	
Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 6 février 1956 portant ouverture d'un concours pour quarante-quatre emplois d'inspecteur du cadre accessible aux seuls Marocains .....	181
Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 13 février 1956 portant ouverture d'un concours professionnel pour douze emplois d'officier de police .....	181

**MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION**

Nominations et promotions .....	182
Honorariat .....	193
Admission à la retraite .....	193
Résultats de concours et d'examens .....	193

## AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités .....	193
Tableau des indices devant servir à la détermination des valeurs de construction à prendre en considération lors des constats de valorisation afférents aux lots domaniaux urbains .....	194

**Dahir du 7 décembre 1955 (22 rebia II 1375)  
fixant la composition du cabinet impérial  
et du secrétariat particulier de S.M. le Sultan.**

Aux termes d'un dahir en date du 7 décembre 1955 (22 rebia II 1375) qui prend effet du 1<sup>er</sup> novembre 1955, la composition du cabinet impérial et du secrétariat particulier de S.M. le Sultan est fixée comme suit :

*Cabinet impérial :*

Un directeur général ;  
Un directeur ;  
Un chef de cabinet ;  
Un conseiller ;  
Huit attachés ;

*Secrétariat particulier :*

Un chef du secrétariat particulier.

**Dahir du 10 décembre 1955 (25 joumada II 1375)  
créant le secrétariat général du Gouvernement.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé auprès de la présidence du conseil un secrétariat général du Gouvernement.

ART. 2. — Le secrétariat général du Gouvernement est dirigé par le secrétaire général du Gouvernement.

Le secrétaire général du Gouvernement est nommé par dahir.

Il est placé sous l'autorité directe du président du conseil.

Il assiste aux séances des conseils des ministres et des conseils de cabinet.

ART. 3. — Le secrétariat général du Gouvernement groupe à la présidence du conseil les services nécessaires à l'action gouvernementale et notamment à la coordination de l'activité des divers départements ministériels. Il est chargé de l'organisation et du secrétariat des séances des conseils des ministres et des conseils de cabinet, ainsi que de la centralisation et de l'instruction des affaires soumises à l'arbitrage ou à l'examen du président du conseil.

ART. 4. — Un dahir fixera ultérieurement les modalités d'application du présent texte et déterminera notamment la nature et l'organisation des services du secrétariat général du Gouvernement.

Fait à Rabat, le 25 joumada II 1375 (10 décembre 1955).

Enregistré à la présidence du conseil  
le 21 joumada II 1375 (4 février 1956) :

BEKKAÏ.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 10 février 1956.

Le Commissaire résident général,

ANDRÉ-LOUIS DUBOIS.

**Dahir du 10 février 1956 (27 joumada II 1375)  
relatif à la suppléance du président du conseil.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Pendant l'absence, hors du Maroc, du président du conseil, l'intérim de la présidence du conseil sera assuré par Sid Mhammed Zaghari, vice-président du conseil.

Fait à Rabat, le 27 joumada II 1375 (10 février 1956).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 12 février 1956.

Le ministre plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence générale,

R. LALOUETTE.

**Dahir du 10 février 1956 (27 joumada II 1375)  
relatif à la suppléance du président du conseil.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Pendant l'absence, hors du Maroc, du président et du vice-président du conseil, l'intérim de la présidence du conseil sera assuré par M<sup>e</sup> Abdelkrim Benjelloun, ministre de la justice.

Fait à Rabat, le 27 joumada II 1375 (10 février 1956).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 12 février 1956.

Le ministre plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence générale,

R. LALOUETTE.

**Nomination du président du Haut tribunal chérifien.**

Aux termes d'un dahir en date du 18 janvier 1956 (4 joumada II 1375) il a été confié à M<sup>e</sup> Ahmed Zerrouk, la charge de président du Haut tribunal chérifien.

TEXTES PARTICULIERS

**Nomination d'un administrateur adjoint de la zone de Tanger.**

Par dahir en date du 6 février 1956 (23 joumada II 1375) M. Marc-Jean Barbey est nommé administrateur adjoint, conseiller pour les affaires marocaines, de la zone de Tanger, en remplacement de M. Edmond Vermeil.

**Arrêté résidentiel du 31 janvier 1956**  
relatif à la composition du conseil supérieur  
de l'ordre des médecins.

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

Vu le dahir du 7 mai 1949 réorganisant l'ordre des médecins ;  
Vu l'arrêté viziriel du 9 mai 1949 pour l'application du dahir du 7 mai 1949 précité et notamment son article premier, alinéa 2 ;  
Vu l'arrêté résidentiel du 17 juillet 1953 relatif à la constitution du conseil supérieur de l'ordre des médecins ;  
Sur la proposition du secrétaire général du Protectorat,

ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** — M. le docteur Gil-Espinosa Manuel, à Casablanca, est désigné comme membre du conseil supérieur de l'ordre des médecins, en remplacement de M. le docteur Jaccoud Maurice, démissionnaire.

**ART. 2.** — La durée de son mandat expirera à la même date que celle du mandat du médecin qu'il remplace.

Rabat, le 31 janvier 1956.

Pour le Commissaire résident général  
et par délégation,

Le ministre plénipotentiaire,  
Délégué à la Résidence générale,

LALOUETTE.

**Arrêté résidentiel du 10 février 1956**  
modifiant l'organisation territoriale et administrative  
de la région de Fès.

M. ANDRÉ-LOUIS DUBOIS, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,  
Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 30 septembre 1940 portant réorganisation territoriale et administrative de la région de Fès et les textes qui l'ont modifié et complété, notamment les arrêtés résidentiels des 29 décembre 1941, 25 janvier 1951, 26 mai 1952 et 29 octobre 1955,

ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** — L'article 4 de l'arrêté résidentiel du 30 septembre 1940 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 4. — Le cercle du Haut-Ouerrha comprend :

« a) } (Sans modification) ;

« b) } (Sans modification) ;

« c) L'annexe d'affaires indigènes de Tabar-Souk, contrôlant les tribus Marnissa, Beni-Ouenjel, Fennassa et Oulad-Bousslama. »

**ART. 2.** — L'article 6 de l'arrêté résidentiel du 30 septembre 1940, modifié par les arrêtés résidentiels des 25 janvier 1951 et 26 mai 1952, est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 6. — Le territoire de Taza comprend :

« 1° }  
« 2° } (Sans modification) ;  
« 3° }  
« 4° }  
« 5° }

« 6° La circonscription d'Aknoul. »

**ART. 3.** — L'article 7 de l'arrêté résidentiel du 30 septembre 1940, modifié par l'arrêté résidentiel du 25 janvier 1951, est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 7. — Le cercle de Taza comprend :

« a) Le bureau du cercle à Taza, centralisant les affaires politiques et administratives du cercle et contrôlant les tribus Rhiata, Beni-Oujjane, Meknassa, et les périmètres de colonisation dits « de l'oued Amlil » et « de l'oued El-Haddat » ;

« b) La municipalité de Taza ;

« c) L'annexe de contrôle civil des Tsoul ayant son siège à Beni-Lennt et contrôlant la tribu des Tsoul. »

**\*ART. 4.** — L'article 8 de l'arrêté résidentiel du 30 septembre 1940, modifié par les arrêtés résidentiels des 29 décembre 1941, 25 janvier 1951, 26 mai 1952 et 29 octobre 1955, est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 8. — Le cercle de la Moyenne-Moulouya comprend :

« a) } (Sans modification) ;

« b) } (Sans modification) ;

« c) L'annexe d'affaires indigènes d'Outat-Oulad-el-Haj ayant son siège à Outat-Oulad-el-Haj, contrôlant les tribus Oulad-el-Haj (ksouriens du Sud, du Nord et nomades), Ahl-Fekkouss, Ahl-Reggou, Oulad-Jerrar.

« A cette annexe est rattaché le poste d'affaires indigènes des Oulad-Ali, contrôlant les tribus Ait-Ali, Ait-Hassane et Ahl-Tsiouannt ;

« d) L'annexe des affaires indigènes de Berkine, ayant son siège à Berkine, contrôlant les tribus Ahl-Taïda et Ait-Jelidassèn, y compris les Ahl-Bourached. »

**ART. 5.** — Les articles 10 et 11 de l'arrêté résidentiel du 25 janvier 1951 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Article 10. — Le cercle de Taïnesté comprend :

« a) } (Sans modification) ;

« b) } (Sans modification) ;

« c) L'annexe de contrôle civil de Bab-el-Mrouj ayant son siège à Bab-el-Mrouj, contrôlant les tribus Beni-Fekkouss (Branès) et Et-Taïfa (Branès). »

**Article 11.** — La circonscription d'affaires indigènes d'Aknoul comprend :

« a) Le bureau de la circonscription à Aknoul, centralisant les affaires politiques et administratives de la circonscription et contrôlant la tribu Gzennaïa.

« A ce bureau sont rattachés les postes d'affaires indigènes de Boured et de Tizi-Ousli ;

« b) L'annexe d'affaires indigènes de Mezguitem ayant son siège à Mezguitem et contrôlant les tribus Metalsa de la zone française, Merhraoua, et Oulad-Bourima. »

**ART. 6.** — L'arrêté résidentiel du 27 avril 1945 demeure abrogé.

Rabat, le 10 février 1956.

ANDRÉ-LOUIS DUBOIS.

## ÉTATS MENSUELS DES PERMIS MINIERES.

Mois de janvier 1956.

Liste des permis de recherche accordés le 16 janvier 1956.

ETAT N° 1.

NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTE	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
17.629	Bureau de recherches et de participations minières, 27, avenue Urbain-Blanc, Rabat.	Meknès.	Signal géodésique Sidi-Bel-Ghit.	4.900 <sup>m</sup> N. - 2.700 <sup>m</sup> E.	III
17.630	id.	id.	id.	4.900 <sup>m</sup> N. - 6.700 <sup>m</sup> E.	III
17.631	id.	id.	id.	900 <sup>m</sup> N. - 3.700 <sup>m</sup> E.	III
17.632	id.	id.	id.	900 <sup>m</sup> N. - 7.700 <sup>m</sup> E.	III
17.633	id.	id.	id.	3.100 <sup>m</sup> S. - 1.900 <sup>m</sup> E.	III
17.634	id.	id.	id.	7.100 <sup>m</sup> S. - 1.900 <sup>m</sup> E.	III
17.635	id.	id.	Signal géodésique Caïd-Ali.	6.500 <sup>m</sup> S. - 4.000 <sup>m</sup> O.	III
17.636	id.	id.	id.	2.500 <sup>m</sup> S. - 4.000 <sup>m</sup> O.	III
17.637	id.	id.	id.	1.500 <sup>m</sup> N. - 4.000 <sup>m</sup> O.	III
17.638	id.	id.	id.	2.200 <sup>m</sup> N.	III
17.639	id.	id.	id.	2.200 <sup>m</sup> N. - 4.000 <sup>m</sup> E.	III
17.640	id.	id.	id.	1.800 <sup>m</sup> S.	III
17.641	id.	id.	id.	1.800 <sup>m</sup> S. - 4.000 <sup>m</sup> E.	III
17.642	id.	Meknès et El-Hajeb.	Signal géodésique ferme Sainte-Émilie.	100 <sup>m</sup> N. - 8.250 <sup>m</sup> O.	III
17.643	id.	Meknès.	Signal géodésique point 18.	5.200 <sup>m</sup> N. - 5.500 <sup>m</sup> O.	III
17.644	id.	id.	id.	5.200 <sup>m</sup> N. - 1.500 <sup>m</sup> O.	III
17.645	id.	id.	id.	5.200 <sup>m</sup> N. - 2.500 <sup>m</sup> E.	III
17.646	id.	id.	id.	5.200 <sup>m</sup> N. - 6.500 <sup>m</sup> E.	III
17.647	id.	id.	id.	1.200 <sup>m</sup> N. - 5.500 <sup>m</sup> O.	III
17.648	id.	id.	id.	1.200 <sup>m</sup> N. - 1.500 <sup>m</sup> O.	III
17.649	id.	id.	id.	1.200 <sup>m</sup> N. - 2.500 <sup>m</sup> E.	III
17.650	id.	id.	id.	1.200 <sup>m</sup> N. - 6.500 <sup>m</sup> E.	III
17.651	id.	id.	id.	2.800 <sup>m</sup> S. - 1.500 <sup>m</sup> E.	III
17.652	id.	id.	id.	2.800 <sup>m</sup> S. - 5.500 <sup>m</sup> E.	III
17.653	id.	id.	id.	6.800 <sup>m</sup> S. - 1.500 <sup>m</sup> E.	III
17.654	id.	El-Hajeb.	Signal géodésique ferme Selves.	2.700 <sup>m</sup> N. - 7.100 <sup>m</sup> O.	III
17.655	id.	id.	id.	2.700 <sup>m</sup> N. - 3.100 <sup>m</sup> O.	III
17.656	id.	id.	id.	2.700 <sup>m</sup> N. - 900 <sup>m</sup> E.	III
17.657	id.	id.	id.	2.700 <sup>m</sup> N. - 4.900 <sup>m</sup> E.	III
17.658	id.	id.	id.	1.300 <sup>m</sup> S. - 7.100 <sup>m</sup> O.	III
17.659	id.	id.	id.	1.300 <sup>m</sup> S. - 3.100 <sup>m</sup> O.	III
17.660	id.	id.	id.	1.300 <sup>m</sup> S. - 900 <sup>m</sup> E.	III
17.661	id.	id.	id.	1.300 <sup>m</sup> S. - 4.900 <sup>m</sup> E.	III
17.662	id.	id.	Signal géodésique kerkor Mouka.	2.700 <sup>m</sup> N. - 8.100 <sup>m</sup> O.	III
17.663	id.	id.	id.	2.700 <sup>m</sup> N. - 4.100 <sup>m</sup> O.	III
17.664	id.	id.	id.	2.700 <sup>m</sup> N. - 100 <sup>m</sup> O.	III
17.665	id.	id.	id.	2.700 <sup>m</sup> N. - 3.900 <sup>m</sup> E.	III
17.666	id.	id.	id.	1.300 <sup>m</sup> S. - 8.100 <sup>m</sup> O.	III
17.667	id.	id.	id.	1.300 <sup>m</sup> S. - 4.100 <sup>m</sup> O.	III

NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTE	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
17.668	Bureau de recherches et de participations minières, 27, avenue Urbain-Blanc, Rabat.	El-Hajeb.	Signal géodésique kerkor Mouka.	1.300 <sup>m</sup> S. - 100 <sup>m</sup> O.	III
17.669	id.	id.	id.	1.300 <sup>m</sup> S. - 3.900 <sup>m</sup> E.	III
17.670	id.	id.	Signal géodésique 53.	2.000 <sup>m</sup> N. - 5.600 <sup>m</sup> O.	III
17.671	id.	id.	id.	2.000 <sup>m</sup> N. - 1.600 <sup>m</sup> O.	III
17.672	id.	id.	id.	2.000 <sup>m</sup> N. - 2.400 <sup>m</sup> E.	III
17.673	id.	id.	id.	2.000 <sup>m</sup> S. - 5.600 <sup>m</sup> O.	III
17.674	id.	id.	id.	2.000 <sup>m</sup> S. - 1.600 <sup>m</sup> O.	III
17.675	id.	id.	id.	2.000 <sup>m</sup> S. - 2.400 <sup>m</sup> E.	III
17.676	id.	id.	id.	6.000 <sup>m</sup> S. - 5.600 <sup>m</sup> O.	III
17.677	id.	id.	id.	6.000 <sup>m</sup> S. - 1.600 <sup>m</sup> O.	III
17.678	id.	id.	id.	6.000 <sup>m</sup> S. - 2.400 <sup>m</sup> E.	III
17.679	id.	Fès-Ouest.	Signal géodésique jbel Nesrani.	2.700 <sup>m</sup> N. - 5.300 <sup>m</sup> O.	III
17.680	id.	id.	id.	2.700 <sup>m</sup> N. - 1.300 <sup>m</sup> O.	III
17.681	id.	id.	id.	2.700 <sup>m</sup> N. - 2.700 <sup>m</sup> E.	III
17.682	id.	Fès-Ouest et El-Hajeb.	id.	1.300 <sup>m</sup> S. - 5.300 <sup>m</sup> O.	III
17.683	id.	id.	id.	1.300 <sup>m</sup> S. - 1.300 <sup>m</sup> O.	III
17.684	id.	id.	id.	1.300 <sup>m</sup> S. - 2.700 <sup>m</sup> E.	III
17.685	id.	Fès-Ouest et Petitjean.	Signal géodésique M.m.	2.000 <sup>m</sup> S. - 7.500 <sup>m</sup> O.	III
17.686	id.	id.	id.	2.000 <sup>m</sup> S. - 3.500 <sup>m</sup> O.	III
17.687	id.	id.	id.	2.000 <sup>m</sup> S. - 500 <sup>m</sup> E.	III
17.688	Société « Exploitations minières africaines », 79, boulevard du Capitaine-Petitjean, Port-Lyautey.	Tiffèt.	Signal géodésique Si Bou Djemâa.	1.600 <sup>m</sup> N. - 3.120 <sup>m</sup> O.	II
17.689	id.	id.	id.	2.000 <sup>m</sup> N. - 7.620 <sup>m</sup> O.	II
17.690	M. Alfred Boulanger, rue du Professeur-Roux, Agadir.	Telouët 5-6.	Axe d'un panneau situé à la bifurcation des routes n <sup>os</sup> 31 et 31 c.	5.600 <sup>m</sup> N. - 1.000 <sup>m</sup> E.	II
17.691	id.	id.	id.	5.600 <sup>m</sup> N. - 3.000 <sup>m</sup> O.	II
17.692	id.	Ouarzazate 7-8.	Angle désigné de la maison Mondolini, près d'Ait-Saoun.	4.750 <sup>m</sup> S. - 2.900 <sup>m</sup> E.	II
17.693	M <sup>lle</sup> Jeanne Lebrun, rue du Professeur-Roux, Agadir.	id.	id.	950 <sup>m</sup> S. - 7.900 <sup>m</sup> E.	II
17.694	M. Alfred Boulanger, rue du Professeur-Roux, Agadir.	Ouarzazate 1-2.	Axe de la porte d'entrée de la C.T.M., à Amerzgan.	2.400 <sup>m</sup> N. - 2.900 <sup>m</sup> E.	II
17.695	M <sup>lle</sup> Jeanne Lebrun, rue du Professeur-Roux, Agadir.	Telouët 5-6.	Axe du marabout d'Ancersa.	3.300 <sup>m</sup> N. - 6.900 <sup>m</sup> E.	II
17.696	id.	id.	id.	3.900 <sup>m</sup> N. - 2.900 <sup>m</sup> E.	II
17.697	id.	id.	id.	3.900 <sup>m</sup> N. - 1.100 <sup>m</sup> O.	II
17.698	id.	id.	id.	3.900 <sup>m</sup> N. - 5.100 <sup>m</sup> O.	II
17.699	id.	id.	id.	100 <sup>m</sup> S. - 3.700 <sup>m</sup> O.	II
17.700	id.	id.	id.	7.900 <sup>m</sup> N. - 3.100 <sup>m</sup> O.	II
17.701	id.	Dadès 5-6.	Axe de la porte d'entrée de la cantine d'El-Kelâa-des-Mgouna.	800 <sup>m</sup> S. - 7.500 <sup>m</sup> E.	II
17.702	id.	id.	id.	800 <sup>m</sup> S. - 3.500 <sup>m</sup> E.	II
17.703	id.	id.	id.	4.800 <sup>m</sup> S. - 1.700 <sup>m</sup> E.	II
17.704	Société d'exploitation et de traitement des minerais (Extramine), 63, boulevard de la Gare, Casablanca.	Aguelmous.	Signal géodésique Bou Ihakar.	1.700 <sup>m</sup> S. - 2.400 <sup>m</sup> E.	II
17.705	M <sup>lle</sup> Jeanne Lebrun, rue du Professeur-Roux, Agadir.	Dadès 5-6.	Axe de la porte d'entrée de la cantine d'El-Kelâa-des-Mgouna.	4.800 <sup>m</sup> S. - 5.700 <sup>m</sup> E.	II

NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTE	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
17.706	Bureau de recherches et de participations minières, 27, avenue Urbain-Blanc, Rabat.	Oulmès— Moulay-Bouazza.	Signal géodésique Ighir ou Roumi.	3.000 <sup>m</sup> S. - 2.700 <sup>m</sup> O.	II
17.707	M. Marcel Decker, Alnif, par Erfoud.	Todrha 3-4.	Signal géodésique Tikenmaline.	7.100 <sup>m</sup> N. - 1.600 <sup>m</sup> E.	II
17.708	M. Henri Labbé de Champgrand, route du Souissi, Rabat.	Marrakech-Nord 3-4.	Axe de la borne du souk d'Et-Tnine-Mharra.	7.700 <sup>m</sup> N. - 300 <sup>m</sup> O.	IV
17.709	id.	id.	id.	3.700 <sup>m</sup> N. - 4.000 <sup>m</sup> O.	IV
17.710	id.	id.	id.	4.300 <sup>m</sup> S. - 600 <sup>m</sup> O.	IV
17.711	M <sup>lle</sup> Irène Dechans, rue du Professeur-Roux, Agadir.	Debdou 5-6.	Signal géodésique A 57.	3.200 <sup>m</sup> S. - 5.100 <sup>m</sup> E.	II
17.712	id.	id.	id.	3.200 <sup>m</sup> S. - 9.100 <sup>m</sup> E.	II
17.713	id.	id.	id.	7.200 <sup>m</sup> S. - 5.100 <sup>m</sup> E.	II
17.714	id.	id.	id.	7.200 <sup>m</sup> S. - 9.100 <sup>m</sup> E.	II
17.715	id.	id.	Signal géodésique Ras Tijane.	400 <sup>m</sup> N. - 6.250 <sup>m</sup> O.	II
17.716	id.	id.	id.	3.600 <sup>m</sup> S. - 6.250 <sup>m</sup> O.	II
17.717	M. Mohamed ben Mohamed ben Mekki, fraction Toulout Fougani, tribu Seffalat, Rissani.	Maïdèr.	Axe du marabout d'Hassi Boulmane.	4.200 <sup>m</sup> N. - 8.000 <sup>m</sup> E.	II
17.718	M. F o u a d Béchara, 48, rue Bab-Agnaou, Marrakech.	Marrakech-Nord 7-8.	Signal géodésique Ras Igga.	1.700 <sup>m</sup> S. - 500 <sup>m</sup> O.	II
17.719	Société de gérance et d'exploitation minière, 57, avenue d'Amade, Casablanca.	Oued-Tensift 3-4.	Axe du marabout de Si Hadj El Moussa.	200 <sup>m</sup> N. - 3.000 <sup>m</sup> O.	II
17.720	Société Sud-Mines, quartier de l'Hôpital, Marrakech.	Dadès 7-8.	Signal géodésique Amalou n'ou Mansour.	2.000 <sup>m</sup> N.	II
17.721	M. Michel Klobukowski, 6, rue Claude-Bernard, Casablanca.	Ouarzazate 3-4.	Signal géodésique Ferdant.	10.800 <sup>m</sup> N. - 9.700 <sup>m</sup> O.	II
17.722	id.	id.	id.	10.800 <sup>m</sup> N. - 5.700 <sup>m</sup> O.	II
17.723	id.	id.	id.	6.800 <sup>m</sup> N. - 9.700 <sup>m</sup> O.	II
17.724	id.	id.	id.	6.800 <sup>m</sup> N. - 5.700 <sup>m</sup> O.	II
17.725	M. James Schinazi, 171, rue Blaise-Pascal, Casablanca.	Todrha 5-6.	Signal géodésique J. Gaiz.	2.200 <sup>m</sup> N. - 10.000 <sup>m</sup> E.	II
17.726	id.	id.	id.	2.200 <sup>m</sup> N. - 2.000 <sup>m</sup> E.	II
17.727	M. Lahcèn ben Mohamed Amarakh, 79, derb Aguedal, Marrakech.	Tizi-N'Test 7-8.	Angle est de la maison du cheikh Abdellah d'Asfzemmer.	1.100 <sup>m</sup> N. - 300 <sup>m</sup> E.	II
17.728	id.	id.	id.	1.100 <sup>m</sup> N. - 3.600 <sup>m</sup> O.	II
17.729	M. Robert Béchade de Fonroche, 1, place Mirabeau, Casablanca.	Maïdèr.	Signal géodésique dent du Maïdèr	10.200 <sup>m</sup> N. - 6.200 <sup>m</sup> E.	II
17.730	id.	id.	id.	10.200 <sup>m</sup> N. - 2.200 <sup>m</sup> E.	II
17.731	M. F o u a d Béchara, 48, rue Bab-Agnaou, Marrakech.	Marrakech-Nord 1-2.	Signal géodésique jbel Rhira.	2.000 <sup>m</sup> S. - 1.500 <sup>m</sup> E.	II
17.732	M. Paul Bonnard, 2, rue d'Anjou, Casablanca.	Oued-el-Heimèr.	Signal géodésique Ben Nour.	4.150 <sup>m</sup> N. - 3.850 <sup>m</sup> O.	II
17.733	Société « Primam S.A. » (Prospections et industries minières du Maroc), chez la Fiduciaire générale franco-marocaine, 62, rue Chevandier-de-Valdrome, Casablanca.	Telouèt 3-4.	Signal géodésique Rhat.	4.150 <sup>m</sup> S. - 3.050 <sup>m</sup> E.	II
17.734	Société minière de l'Atlas-Ziz, rue d'Aix (Franceville), Casablanca.	Rheris 1-2.	Signal géodésique jbel Harouch.	6.550 <sup>m</sup> S. - 1.250 <sup>m</sup> O.	II
17.735	id.	id.	id.	200 <sup>m</sup> S. - 2.700 <sup>m</sup> E.	II
17.736	id.	id.	id.	3.800 <sup>m</sup> S. - 2.700 <sup>m</sup> E.	II
17.737	id.	Rheris 1-2 et 3-4.	id.	2.100 <sup>m</sup> S. - 6.700 <sup>m</sup> E.	II
17.738	id.	id.	id.	700 <sup>m</sup> N. - 10.700 <sup>m</sup> E.	II
17.739	id.	id.	id.	1.050 <sup>m</sup> N. - 18.700 <sup>m</sup> E.	II

NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTE	DESIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATEGORIE
17.740	M. Paul-Charles Blot, 16, rue Alphonse-Daudet, quartier de Bourgogne, Casablanca.	Mechra-Benabbou 3-4.	Signal géodésique El Guelb.	600 <sup>m</sup> N. - 4.200 <sup>m</sup> E.	II
17.741	Société minière d'El-Kelâa-des-M'Gouna et Iknioun, 2, rue d'Aix (Francville), Casablanca.	Dadès 7-8.	Signal géodésique Timiourkane.	4.100 <sup>m</sup> S. - 1.700 <sup>m</sup> O.	II
17.742	id.	id.	id.	4.100 <sup>m</sup> S. - 5.700 <sup>m</sup> O.	II
17.743	M. Marbough M'Bark ben Lahbib, commerçant à Alnif.	Maïdèr.	Signal géodésique Issoumour.	3.300 <sup>m</sup> N. - 9.500 <sup>m</sup> O.	II
17.744	id.	id.	id.	4.150 <sup>m</sup> S. - 4.600 <sup>m</sup> O.	II
17.745	id.	id.	id.	4.150 <sup>m</sup> S. - 8.600 <sup>m</sup> O.	II
17.746	M. Brahim ou Mohand ou Moha, à Mecissi, bureau d'Alnif.	Todrha 5-6 et Maïdèr 1-2.	Signal géodésique J. Tamaktart.	2.400 <sup>m</sup> S. - 7.600 <sup>m</sup> O.	II
17.747	M. M'Hamed ou Lahcèn ou Aziz, Alnif.	Tafilalt 5-6.	Signal géodésique Isk N'Ifroukht.	4.600 <sup>m</sup> N. - 1.000 <sup>m</sup> O.	II

## ETAT N° 2.

**Liste des permis de recherche renouvelés  
au cours du mois de janvier 1956.**

- 12.124 - II - M. Assou ou Moha ou Zaïd - Boudenib.  
 12.127 - II - M. Addi ou Moha ou Zaïd - Boudenib.  
 12.231 - II - M. Addi ou Moha ou Zaïd - Rich et Boudenib.  
 12.261 - II - M. André Marquis - Tafilalt.  
 12.764 - II - Société d'entreprises minières du Sud marocain - Zagora.  
 12.869 - II - Société minière de l'Atlas-Ziz - Rheris.  
 12.974 et 12.545 - II - Société minière de Ksiba - Kasba-Tadla.  
 13.125 et 13.126 - II - Société d'Ougrée-Marihaye - Tiznit.  
 13.193 et 13.227 - II - Compagnie minière du Sud - Tafraoute.  
 13.243 et 13.244 - II - M. Eugène Lemaître - Tizi-N'Test.  
 13.359 et 13.360 - II - Compagnie minière du djebel Sarhro-Sud - Jbel-Sarhro.  
 13.378 - 13.603 - 13.696 - 13.698 et 13.699 - II - Société marocaine de mines et de produits chimiques - Mechra-Benabbou.  
 13.392 - II - M. Lucien Croux - Itzèr.  
 13.573 - 13.574 - II - Société « Mines du Draa » - Dadès.  
 13.575 - II - Société « Mines du Draa » - Dadès - Jbel-Sarhro.  
 13.615 - 13.616 et 13.617 - II - M<sup>me</sup> Albyne Gaillard-Massotte - Talzaza.  
 13.730 et 13.731 - II - Société « Mines du Draa » - Jbel-Sarhro.  
 13.842 et 13.843 - II - Bureau de recherches et de participations minières - Taliouine.

## ETAT N° 3.

**Liste des permis d'exploitation renouvelés  
au cours du mois de janvier 1956.**

- 677 - 678 - 679 - 680 - 681 et 682 - II - Société d'entreprises minières du Sud marocain - Alougoum.

## ETAT N° 4.

**Liste des demandes de permis de recherche annulés  
au cours du mois de janvier 1956.**

- 13.165 - II - M. Michel Quatravaux - Todrha 5-6.

## ETAT N° 5.

**Liste des permis de recherche annulés  
au cours du mois de janvier 1956.**

- 8402 - II - M. Léon Carlier - Oujda.  
 8419, 8420, 8421, 8422 - II - M. Pierre Paro - Ouarzazate.  
 8423, 8424, 8425, 8426, 8427, 8428, 8429, 8430, 8431, 8432, 8433, 8434, 8435, 8436 - II - Etablissements Georges Evers et C<sup>o</sup> - Tizi-N'Test.  
 8438 - II - Société minière des Gundafa - Tizi-N'Test.  
 8440 - II - M. Laurence Craig - Marrakech-Nord.  
 8442, 8443 - II - Société nouvelle des mines de l'Barnega - Marrakech-Nord.  
 11.071 - II - M. Maurice Belisha - Marrakech-Sud.  
 11.455 - II - M. Henri de la Ferrière - Maïdèr.  
 12.902 - II - M. Abderrahman Guerinik - Rich.  
 13.123 et 13.124 - II - Société d'Ougrée-Marihaye - Tiznit.  
 13.163 - II - Société minière et métallurgique de Peñiarroya - Tafraoute.  
 13.390 et 13.391 - II - M. Lucien Croux - Itzèr.  
 13.777, 13.778, 13.779 - II - M. Henri Baumbach - Argana.  
 13.780, 13.781, 13.782 - II - M<sup>me</sup> Anne Bertin - Alougoum.  
 13.783 - II - M. Isaac Nahmias - Dadès.  
 13.784 - II - Société minière des Rehamna - Foum-el-Hassane.  
 13.785 - II - M. Vincent Guardiola - Tafilalt.  
 13.786 - II - M<sup>o</sup> André-Rémi Jacquemart - Taliouine.  
 13.787 - II - M. Albert Nezri - Todrha.  
 13.788 et 13.789 - II - Société des mines de Rich - Rich.  
 13.790 - II - M. Charles Bechara - Zagora.  
 13.791 - II - Société interafricaine d'entreprises - Maïdèr.  
 13.792 - II - M. Eugène Lebedeff - Foum-el-Hassane.  
 13.797 - II - M. Yvan Payssot - Beni-Snassèn.  
 13.798, 13.799 - II - M. Jean-Pierre Lemaigre - Dubreuil - Marrakech-Nord.  
 13.805 - II - M. Émile Kappel - Rich.  
 13.806, 13.807, 13.808, 13.809 - II - Société de construction d'Agadir - Foum-el-Hassane.  
 13.810, 13.811 - II - M. Geoffroy Guichard - Foum-el-Hassane.  
 13.812, 13.832, 13.833 - II - M. Moulay Ahmed ben Lahcèn - Tizi-N'Test.  
 13.813, 13.830, 13.831 - II - M. Moulay Ahmed ben Lahcèn - Marrakech-Sud.

- 13.814, 13.815, 13.816, 13.817 - II - M. Abel Soumeillan - Todrha.  
 13.820 - II - M. Georges Debono - Midelt.  
 13.821 - 13.822, 13.823 - II - Société des mines de plomb d'Aguerzga - Telouët.  
 13.825 - II - M. Robert Beaujean - Marrakech-Sud.  
 13.826, 13.827, 13.829, 13.839, 13.840, 13.841 - II - M. Louis Toulet - Meknès.  
 13.828 - II - M. Antoine Membrives - Settat.  
 13.834 - II - M. Jean Routier - Taliouine-Alougoum.  
 13.835 - II - M. Jean Routier - Alougoum.  
 13.836 - 13.837, 13.838 - II - Société de recherches et d'études minières de Tafraoute - Taliouine.  
 13.844 et 13.845 - II - M. Jean Couderc - Telouët.  
 13.846 et 13.847 - II - M. Aouachria Khalid - Marrakech-Nord.  
 13.849, 13.850 et 13.852 - II - Compagnie minière du Sud - Tafraoute.  
 13.851 et 13.854 - II - M. Mariam Romeyko - Tafraoute.  
 13.853 - III - M. Ali ben Brahim - Itzèr.  
 13.857 et 13.858 - II - M. André Morechand - Khemissèt.  
 13.859 - II - M. André Morechand - Tiffèt.  
 13.861 - II - M. Paul Dolisie - Taroudannt.  
 13.862 - II - Société marocaine d'études et d'explorations minières - Taroudannt.  
 13.863, 13.879 - II - M. Pierre Vuillet - Oulmès - Moulay-Bouazza.  
 13.876 - II - M. François Gracia - Chichaoua.  
 13.877 - II - M. François Olloix - Taroudannt.  
 13.878 - II - M. Mohamed ben Mohamed ben Brahim - Telouët.  
 13.880 - II - M. Maxime Salvat - Aguelmous.

## ÉTAT N° 6.

**Liste des permis d'exploitation annulés  
 au cours du mois de janvier 1956.**

- 533 - II - Société minière du djebel Tazzeke - Taza.  
 703 et 728 - II - Société minière et métallurgique de Peñarroya - Fom-el-Hassane.  
 706 et 707 - II - Société minière de l'Atlas marocain - Akka.  
 721 - 722 - 724 - 731 - 732 et 736 - II - Société minière et métallurgique de Peñarroya - Akka.  
 1041 - II - James Schinazi - Boujad.  
 1087 - II - Omnium de gérance industrielle et minière - Oulmès.

## ÉTAT N° 7.

**Liste des permis de recherche et des permis d'exploitation  
 venant à échéance au cours du mois de mars 1956.**

N.B. — Le présent état est donné à titre purement indicatif. Les permis qui y figurent peuvent faire l'objet d'une transformation ou d'une demande de renouvellement qui doit être déposée au service des mines à Rabat, au plus tard, le jour anniversaire de l'institution du permis.

Les terrains couverts par les permis dont la transformation ou le renouvellement n'aura pas été demandé dans le délai ci-dessus indiqué, seront de plein droit (sauf pour les permis de première et quatrième catégories) rendus libres aux recherches à partir du lendemain du jour anniversaire de l'institution des permis venus à expiration, et de nouvelles demandes de permis visant ces terrains pourront être déposées.

Il est donné dans l'ordre, pour chaque permis, le numéro du permis, sa catégorie, le nom du titulaire et celui de la coupure de la carte de reconnaissance sur laquelle le permis est situé.

## a) Permis de recherche institués le 16 mars 1949.

- 8483 - II - M. Jules Harroy - Telouët.  
 8485, 8486 - II - Société des mines de Midkane - Midelt.  
 8503 - II - M. Fouad Béchara - Marrakech-nord.

- 8511, 8512, 8513, 8514, 8515, 8516 - II - Société minière du Siroua - Quarzazate.  
 8517, 8518, 8519, 8520, 8521, 8522, 8524, 8525 - IV - Société chérifienne des pétroles - Meknès.  
 8523, 8526, 8527, 8528, 8529, 8530, 8531, 8537, 8538, 8539, 8540, 8541, 8542, 8543 - IV - Société chérifienne des pétroles - Oulmès.  
 8532, 8533, 8534, 8535, 8536, 8544 - IV - Société chérifienne des pétroles - Azrou.  
 8545 - IV - Société chérifienne des pétroles - Fès.  
 8546 - II - Compagnie minière du Souss - Boujad.  
 8547 - II - Société électrochimique du Maroc - Alougoum.  
 8548, 8549 - VI - Société électrochimique du Maroc - Alougoum.  
 8550 - II - Société anonyme des mines de Bou-Arfa - Quarzazate.

## b) Permis de recherche institués le 16 mars 1953.

- 14.002 - II - M. Joseph Quintero - Quarzazate.  
 14.003 - II - M. Pierre Paro - Dadès.  
 14.004, 14.005 - II - MM. Meyer Azeroual et Élie Azeroual - Maïdèr.  
 14.006, 14.007 - II - M. Moulay Taïb ben Ahmed - Rich.  
 14.008 - II - M. Estève Abbou - Rich.  
 14.009 - II - M. Illou Benichou - Rich.  
 14.010 - II - M. Lamrani Rahli - Rich.  
 14.011 - II - M. Isaac Marciano - Itzèr-Midelt.  
 14.012 - II - Société des mines de l'oued Cherrat - Boucheron.  
 14.013, 14.014 - II - Compagnie minière de Moutebèn (Comibèn) - Akka.  
 14.015 - II - M. François Sialelli - Boujad—Kasba-Tadla.  
 14.016 - II - M. François Sialelli - Boujad.  
 14.017 - II - M. Philippe Duseigneur - Deb dou.  
 14.018 - II - M<sup>me</sup> Fabia Sialelli - Kasba-Tadla.  
 14.019 - II - M. Gaston Castel de Saint-Jean - Midelt.  
 14.020, 14.021 - II - Société de recherches et d'études minières de Tafraoute - Itzèr.  
 14.022, 14.023 - II - Compagnie minière et métallurgique - Marrakech-nord.  
 14.024 - II - Abel Soumeillan - Oulmès—Moulay-Bouazza.  
 14.025 - II - M. Faust Rimondi, M<sup>me</sup> Colomba Moumon et M<sup>lle</sup> Gilda Lombroso - Demnate.  
 14.026, 14.027 - II - Compagnie mogrébine d'entreprises industrielles et commerciales (Comec) - Midelt.  
 14.028, 14.029, 14.030, 14.031, 14.032 - II - M. Louis Favennec - Quarzazate.  
 14.033, 14.034 - II - M. Abel Soumeillan - Taza.  
 14.035 - II - M. Arthur Gourbières - Quarzazate.  
 14.036 - II - Société marocaine de mines et de produits chimiques - Boujad.  
 14.037 - II - M. Marcel Bardeau - Tizi-N'Test.  
 14.038, 14.039, 14.040 - II - Société de recherches et d'études minières de Tafraoute - Maïdèr.  
 14.041, 14.042, 14.043 - II - Société de recherches et d'études minières de Tafraoute - Tafraoute.  
 14.044 - II - M. Mieczyslaw Reklewski - Tafraoute.  
 14.045 - II - Société minière marocaine d'Oujjit - Midelt.  
 14.046, 14.047, 14.048 - II - M. Joanny Garchery - Tizi-N'Test.  
 14.049 - II - M. Robert Kaskoreff - Reggou.  
 14.050 - II - M. Mariam Romeyko - Taliouine.  
 14.051 - II - M. Louis Halleguen - Quarzazate.  
 14.052 - II - M. Émilien Boyer - Akka.  
 14.053 - II - Société d'études d'Agadir et du Sud marocain - Akka.  
 14.055, 14.056 - II - M. Melchior Monick - Tizi-N'Test.  
 14.057 - II - M. Joseph Siko - Goulmime.  
 14.058 - II - Société marocaine de prospections minières - Marrakech-sud.  
 14.062, 14.063, 14.064 - II - Société « Mines du Draa » - Jbel-Sarhro.  
 14.065 - II - M. Mohamed ben Hachem - Anoual.



- 14.066 14.067, 14.068 - VI - Société minière du Sud marocain - Taliouine.
- 14.069 - II - M. Meyer Egrably - Zagora.
- 14.070, 14.071 - II - M. Pascal Gallo - Dadès.
- 14.072 - II - M. Joseph Noblot - Itzèr.
- 14.073, 14.074, 14.075, 14.076, 14.077, 14.078, 14.079, 14.080, 14.081, 14.082 - II - Compagnie minière du djebel Sarhro-sud - Jbel-Sarhro.
- 14.083, 14.084, 14.085, 14.086, 14.087, 14.088, 14.089, 14.090, 14.091, 14.092 - II - M. Fernand Dantard - Jbel-Sarhro.
- 14.093 - II - M<sup>me</sup> Denise Anzieu - Jbel-Sarhro.
- 14.094 - II - M<sup>lle</sup> Gabrielle Cazaubon - Ouarzazate.
- 14.095, 14.096 - II - M<sup>lle</sup> Gabrielle Cazaubon - Telouët.
- 14.097, 14.104 - II - M. Robert Sireyjol - Ouarzazate.
- 14.098, 14.100, 14.101, 14.102, 14.103 - II - M<sup>me</sup> Marie Favennec - Ouarzazate.
- 14.099, 14.120 - II - Société marocaine de mines et de produits chimiques - Mechrâ-Benâbbou.
- 14.105, 14.106, 14.108, 14.119 - II - M<sup>me</sup> Denise Quintero - Ouarzazate.
- 14.107 - II - Société minière du Siroua (Somiroua) - Ouarzazate.
- 14.109, 14.110 - II - Société d'études et d'exploitations minières du Sarhro central - Jbel-Sarhro.
- 14.111 - II - Société de construction d'Agadir - Tafraoute.
- 14.112 - II - M. Henri Migeot - Demnate.
- 14.113, 14.114, 14.115, 14.116 - II - Société d'études et d'exploitations minières de l'Atlas - Ouarzazate.
- 14.117, 14.118 - II - M. Gabriel Cornand - Demnate.
- 14.121 - II - M. Jacob Benhamou - Todrha.
- 14.122, 14.123 - II - Société minière de Biougra - Taroudannt.
- 14.124, 14.125 - II - Bureau de recherches et de participations minières - Taroudannt.
- 14.126, 14.127, 14.128, 14.129, 14.130, 14.131 - II - Bureau de recherches et de participations minières - Taliouine.
- 14.132 - II - M. Robert Meaudre de Sugny - Zagora.
- 14.133 - II - M. Louis Toulet - Meknès.

c) Permis d'exploitation institués le 17 mars 1948.

775 - II - M. Jean Gamba - Marrakech-sud.

776 - III - Société chérifienne des sels - Taza.

## ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

### TEXTES PARTICULIERS

#### DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 6 février 1956 portant ouverture d'un concours pour quarante-quatre emplois d'inspecteur du cadre accessible aux seuls Marocains.**

LE DIRECTEUR DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE,  
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation des services actifs de la police générale, tel qu'il a été modifié et complété par les textes subséquents et notamment par l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 (B.O. n° 2229, du 15 juillet 1955) ;

Vu l'arrêté du directeur des services de sécurité publique du 30 juin 1937 fixant les conditions et le programme des concours et examens donnant accès aux divers emplois des services actifs de la police générale, tel qu'il a été modifié et complété par les arrêtés directoriaux des 4 mars 1953, 11 février 1954 et 17 décembre 1954,

#### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les épreuves écrites d'un concours pour l'attribution de quarante-quatre emplois d'inspecteur du cadre accessible aux seuls Marocains auront lieu le 26 avril 1956, à Rabat et dans d'autres centres du Maroc si le nombre de candidats le permet.

Les épreuves orales se dérouleront exclusivement à Rabat, à une date qui sera fixée ultérieurement.

ART. 2. — Le nombre d'admissions pourra être augmenté du chiffre des candidats classés derniers ex æquo moins un.

ART. 3. — Peuvent être autorisés par le directeur des services de sécurité publique à se présenter à ce concours :

1° les candidats musulmans marocains titulaires du certificat d'études primaires élémentaires ou du certificat d'études primaires musulmanes ou justifiant de quatre années de cours complémentaires ou de cours du second degré dans un établissement public ou privé reconnu par l'État et remplissant les conditions prévues à l'article 19 (paragr. B, cadre réservé) de l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 susvisé ;

2° les gardiens de la paix marocains.

ART. 4. — Les candidats n'appartenant pas aux services de police devront joindre à leur demande de participation au concours les pièces suivantes :

1° un extrait d'acte de naissance ou une pièce en tenant lieu ;

2° un extrait de la fiche anthropométrique ;

3° un certificat d'un médecin assermenté constatant l'aptitude physique à un emploi de jour et de nuit ;

un certificat d'expertise phthisiologique indiquant que le candidat est reconnu indemne de toute manifestation tuberculeuse (les imprimés seront remis lors de la constitution du dossier de candidature) ;

4° un état signalétique et des services militaires, le cas échéant ;

5° deux photographies d'identité aussi récentes que possible ;

6° une copie certifiée conforme des diplômes ou attestations d'études visés au paragraphe 1° de l'article 3 ci-dessus.

ART. 5. — Le programme des épreuves comprend :

A. — Épreuves écrites :

a) Épreuve d'arabe classique (version et thème) (durée : 2 heures ; coefficient : 3) ;

b) Une question en langue française sur l'histoire du Maroc (durée : 2 heures ; coefficient : 1) ;

B. — Épreuves orales :

a) Conversation en langue française avec le jury, sur un sujet d'ordre général (coefficient : 4) ;

b) Interrogation en langue française sur l'organisation administrative et judiciaire du Maroc (coefficient : 1) ;

c) Traduction en langue française d'un texte d'arabe dialectal marocain de quinze lignes au minimum (coefficient : 2).

ART. 6. — Les demandes de participation au concours, libellées selon le modèle fourni par l'administration, ainsi que toutes les pièces annexes exigées, devront parvenir à la direction des services de sécurité publique (bureau des concours) à Rabat, au plus tard le 26 mars 1956, date de clôture du registre des inscriptions, faute de quoi elles ne seront pas prises en considération.

Rabat, le 6 février 1956.

P.-L. PETITJEAN.

**Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 13 février 1956 portant ouverture d'un concours professionnel pour douze emplois d'officier de police.**

LE DIRECTEUR DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE,  
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 portant organisation du personnel des services actifs de la police générale, tel qu'il a été

modifié et complété par l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955, et notamment son article 8 ;

Vu l'article 15 de l'arrêté résidentiel susvisé du 27 juin 1955 ;

Vu l'arrêté du directeur des services de sécurité publique du 30 juin 1937 fixant les conditions et le programme des concours et examens donnant accès aux divers emplois des services actifs de la police générale, et notamment ses articles 22 et 23,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** — Les épreuves écrites d'un concours professionnel pour douze emplois d'officier de police auront lieu à Rabat, le jeudi 19 avril 1956.

Le nombre des emplois mis au concours pourra être augmenté, le cas échéant.

Les épreuves orales se dérouleront à une date qui sera fixée ultérieurement.

**ART. 2.** — Le nombre d'admissions pourra être augmenté du nombre des candidats classés derniers *ex æquo* moins un.

**ART. 3.** — Dans le cas où les résultats du concours feraient apparaître que le nombre de candidats ayant atteint le quantum de points exigé pour l'admission est supérieur au nombre d'emplois mis en compétition, il pourra être établi une liste complémentaire, par ordre de mérite, sur le vu de laquelle interviendront les nominations appelées à se produire avant le 31 décembre 1956.

**ART. 4.** — Peuvent être autorisés par le directeur des services de sécurité publique à se présenter au concours d'officier de police :

1° Les officiers de police adjoints français ayant accompli à la date du concours au moins un an de services effectifs en qualité d'officier de police adjoint titulaire ;

2° Les inspecteurs de police du cadre général comptant à la date du concours au moins cinq ans de services effectifs dans leur cadre (ancienne et nouvelle hiérarchies).

**ART. 5.** — Pour ce concours, le programme des épreuves est le même que celui fixé pour le concours d'inspecteur-chef de police par l'article 22 de l'arrêté directorial susvisé du 30 juin 1937.

**ART. 6.** — Les demandes de participation au concours seront libellées selon le modèle fourni par la direction des services de sécurité publique.

**ART. 7.** — Le registre des inscriptions sera irrévocablement clos le 19 mars 1956.

Les demandes de participation devront parvenir à la direction des services de sécurité publique (subdivision administrative, sous-section « recrutement-concours ») avant cette date, faute de quoi elles ne seront pas prises en considération.

Rabat, le 13 février 1956.

P.-L. PETITJEAN.

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

### PRÉSIDENTE DU CONSEIL.

Aux termes d'un dahir en date du 18 janvier 1956 (4 jourmada II 1375) il a été confié à M. Louis Fougère, maître des requêtes au Conseil d'État, la charge de conseiller technique auprès du gouvernement marocain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Aux termes d'un dahir en date du 18 janvier 1956 (4 jourmada II 1375) il a été confié à M. Olivier Lange, la charge de conseiller technique auprès du ministre de l'intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

\* \* \*

### Nominations et promotions.

#### CABINET DU RÉSIDENT GÉNÉRAL.

Est recruté en qualité de chargé de mission au cabinet du Résident général à compter du 1<sup>er</sup> février 1956, et détaché à l'Office du Maroc à Paris : M. Schneider Bertrand. (Arrêté résidentiel du 31 janvier 1956.)

#### SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 5 décembre 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1951, 3<sup>e</sup> échelon à la même date, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1953, et nommé secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Dartigue-Peyrou Henry. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 9 janvier 1956.)

Est titularisé et nommé secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 décembre 1955 et reclassé au même grade du 16 décembre 1954, avec ancienneté du 16 juin 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Demaison Jean, secrétaire d'administration stagiaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 27 janvier 1956.)

Est titularisé et nommé secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 décembre 1955 : M. Bacart Jacques, secrétaire d'administration stagiaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 30 décembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 18 septembre 1950, promu au 3<sup>e</sup> échelon de son grade du 18 septembre 1952 et nommé secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 18 septembre 1954 : M. Raynaud Jean. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 9 janvier 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, chiffreur de classe exceptionnelle, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1951, avec ancienneté du 10 juillet 1950, nommé au 2<sup>e</sup> échelon de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 10 juillet 1952, et au 3<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954 : M. Marty Paul. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 27 octobre 1955.)

Est nommée commis chef de groupe de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M<sup>me</sup> Borreil Marie-Antoinette, commis principal de classe exceptionnelle (indice 240). (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 13 janvier 1956.)

Sont nommées, après concours, sténodactylographes stagiaires du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M<sup>me</sup> Longchal Marguerite et M<sup>lle</sup> Roman Louise, sténodactylographes temporaires. (Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 18 janvier 1956.)

Sont nommées, après concours, dactylographes, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1955 :

M<sup>me</sup> Sie Marguerite, M<sup>lle</sup> Carrère Arlette, sténodactylographes temporaires ;

M<sup>mes</sup> Berthe Paulette, Martin Carmen et M<sup>lle</sup> Verdino Simone, dactylographes temporaires.

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat des 9, 11 et 19 janvier 1956.)

Sont nommées, après concours, dames employées de 7<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1955 :

M<sup>me</sup> Mousnier Marie et M<sup>lle</sup> de Gaileche Malcy, dactylographes temporaires ;

M<sup>me</sup> Rousseau Bernadette, dame employée temporaire.

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 13 janvier 1956.)

Sont nommés chefs chaouchs de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : MM. Lahoucine ben Barck et Miloud Elatmani, chaouchs de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 13 janvier 1956.)

\* \* \*

#### DIRECTION DES AFFAIRES CHÉRIFIENNES.

Sont promus secrétaires-greffiers de 3<sup>e</sup> classe :

Du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Tasso Pierre ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Haddou ou Chaouad, secrétaires-greffiers adjoints de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés du 21 novembre 1955.)

## DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Est reclassé *secrétaire administratif de contrôle de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1952, avec ancienneté du 25 août 1950, *2<sup>e</sup> échelon* du 25 août 1952, avec ancienneté du 25 août 1951, promu au *3<sup>e</sup> échelon* du 25 août 1953 et au *4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Olivian Ernest, secrétaire administratif de contrôle de 2<sup>e</sup> classe, *2<sup>e</sup> échelon*. (Arrêté du 2 janvier 1956 rapportant l'arrêté du 27 juillet 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Inspecteur des plans de ville de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 12 janvier 1952, et *inspecteur principal de 2<sup>e</sup> classe* du 12 avril 1954 : M. Souque Henri ;

*Agent technique principal des travaux municipaux de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mars 1951, avec ancienneté du 6 mai 1950, et *agent technique principal de 1<sup>re</sup> classe* du 6 décembre 1952 : M. Venzal Gonzalo.

(Arrêtés du 28 janvier 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Dessinateur d'études de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1951, avec ancienneté du 18 avril 1950, promu *dessinateur d'études de 3<sup>e</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 mai 1952, et *dessinateur d'études de 2<sup>e</sup> classe* du 18 mai 1954 : M. Muhl Marcel, dessinateur d'études de 2<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1950, avec ancienneté du 27 mars 1948, promu *commis principal hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 décembre 1950, et *commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans)* du 27 septembre 1953 : M. Beaumichon Henri ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> février 1950, avec ancienneté du 21 décembre 1948, promu *commis principal hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 juillet 1951, et *commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans)* du 21 janvier 1954 : M. Costa Raffaële ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> avril 1950, avec ancienneté du 28 novembre 1948, promu *commis principal hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 28 juin 1951, et *commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans)* du 28 janvier 1954 : M. Frohlich Erwin,

commis principaux de classe exceptionnelle (avant 3 ans) ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1950, avec ancienneté du 6 décembre 1949, et promu *commis principal hors classe* du 6 août 1952 : M. Boutier Maurice, commis principal hors classe ;

*Commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1950, avec ancienneté du 2 janvier 1949, promu *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 2 juillet 1951, et *commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 2 janvier 1954 : M. Bailly Louis, commis principal de 1<sup>re</sup> classe ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1950, *commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1951, et promu *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Badosa Georges ;

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1953, avec ancienneté du 11 octobre 1953 : M. Danesi Charles ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* du 19 février 1952, avec ancienneté du 24 octobre 1949, et *commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 24 juin 1952 : M. Haouan Seddik Abdelkader,

commis principaux de 3<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1950, avec ancienneté du 6 octobre 1948, et promu *commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juin 1951 : M. Mulet Gaspard, commis principal de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés des 5 et 26 décembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1949, avec ancienneté du 12 décembre 1948, *4<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1952.

avec ancienneté du 12 octobre 1951, *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 12 octobre 1951, *5<sup>e</sup> échelon* du 12 juin 1954 : M. Estevan José ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1952, avec ancienneté du 15 juin 1952, et *5<sup>e</sup> échelon* du 15 janvier 1955 : M. Fagès Rolland ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1950, avec ancienneté du 18 janvier 1949, *4<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 mars 1952, *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 18 mars 1952 : M. Tréquier Paul ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juin 1950, avec ancienneté du 5 mars 1949, *4<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 5 septembre 1951, *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 5 septembre 1951, et *5<sup>e</sup> échelon* du 5 avril 1954 : M. Zapata Antoine ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1952, avec ancienneté du 10 octobre 1949, *5<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 10 juin 1952, *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 10 juin 1952 : M. Letessier Louis ;

*Agent public de 4<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1951, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1950, *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1950, *4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1953 : M. Sanchez Louis ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1951, avec ancienneté du 22 mai 1950, *4<sup>e</sup> échelon* du 22 avril 1953 : M. Laraine Maurice ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1952, avec ancienneté du 27 décembre 1951, *9<sup>e</sup> échelon* du 27 juillet 1954 : M. Loffredo Nicolas ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1952, avec ancienneté du 6 février 1951, *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 6 février 1951, *8<sup>e</sup> échelon* du 6 février 1954 : M. Inesta Jean ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1951, avec ancienneté du 21 septembre 1950, *6<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1953 : M. Forgès Gilbert.

(Arrêtés du 7 février 1956.)

L'ancienneté de M. Pré Jacques, sergent, 4<sup>e</sup> échelon des sapeurs-pompiers professionnels est fixée au 16 juin 1953 (bonification pour services militaires : 1 an). (Arrêté du 2 février 1956.)

Sont nommés dans le corps des sapeurs-pompiers professionnels (services municipaux de Rabat), *sapeurs-pompiers stagiaires* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : MM. Hadaoui Lahsen, Naji Mohamed et Saoudi Mohamed. (Arrêtés du 2 février 1956.)

Sont promus, aux services municipaux de Fès, du 1<sup>er</sup> février 1956 :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. El Janati Driss, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Tiresse Jilali, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon.

Décision du chef de la région de Fès du 20 janvier 1956.)

Sont titularisés et nommés :

*Agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Rodriguez Sylvain, chef monteur motoriste ;

*Agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Rousselon Henri ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1955 : M. Thénery Étienne,

surveillants de voirie ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1951 : M. Nefroot Marcel, surveillant de chantier.

(Arrêtés des 26 janvier et 1<sup>er</sup> février 1956.)

Sont nommés, après concours, du 1<sup>er</sup> décembre 1955 :  
*Secrétaire administratif de contrôle stagiaire* : M. Fleury Marcel ;  
*Commis d'interprétariat stagiaires* : MM. Lahlali M'Hammed  
 et Sibaoueih Abdellah.  
 (Arrêtés des 4 et 26 janvier 1956.)

Est nommé *agent public hors catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Casanova Toussaint, commis principal de classe exceptionnelle (indice 240). (Arrêté du 28 décembre 1955.)

Est titularisé et nommé *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1952, et promu au 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Blila Aïssa, sous-agent public journalier. (Arrêté du 26 janvier 1955.)

Est titularisé et nommé *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Ben Mansour Mostafa, surveillant de marchés. (Arrêté du 17 janvier 1956.)

Est rayé des cadres de la direction de l'intérieur du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Chesneau Noël, inspecteur adjoint hors classe (avant 3 ans) du service des métiers et arts marocains, appelé à d'autres fonctions. (Arrêté du 13 décembre 1954.)

Est nommé *sous-directeur régional des régies municipales (indice 550)* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Sibieude Romain, sous-directeur régional (indice 525) des régies municipales. (Arrêté du 9 janvier 1956.)

Sont nommés, après concours, *commis d'interprétariat stagiaires* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : MM. Boukarabila Hoummad, El Habib ben M'Hammed ben Khallouk, Ismaïli Alaoui Ahmed et Osmane Jilali. (Arrêtés des 17 et 18 janvier 1956.)

Sont titularisés et nommés :

*Agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M<sup>me</sup> Boillot Suzanne, M. Lehouara Aïssa, agents publics temporaires ; MM. Hernandez Joseph, Mohamed Sadok ben Bachir, Oukbir Azouz et Rougier Henri, agents publics journaliers ;

*Agent public de 4<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Oualid Yahia, agent public journalier.  
 (Arrêtés des 15, 19, 21 et 28 décembre 1955.)

*Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.*

Sont titularisés et nommés du 1<sup>er</sup> janvier 1955 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 4 novembre 1952, et promu au 8<sup>e</sup> échelon du 4 juin 1955 : M. Bellakhdim Abdelkebir ;

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1953 : M. Akkari Kaddour ben Mohamed ;

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1952, et promu au 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Belkamel Miloud ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953 : M. Tabit Boujemaâ ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1952, et promu au 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Bidri Ahmed ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1952, et promu au 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Kharroubi Lhachemi,

sous-agents publics journaliers.

(Arrêtés du 29 décembre 1955.)

Est titularisé et nommé *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 16 août 1953 : M. Dalil el Mahjoub, maçon journalier. (Arrêté du 30 octobre 1955.)

Sont titularisés et nommés :

*Commis principal d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1950, et *commis principal d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 13 juillet 1953 : M. Fatihi Mohamed ;

*Commis principal d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 10 septembre 1950, et *commis principal d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 10 octobre 1953 : M. Bannani Mohamed el Mahdi.

(Arrêtés du 17 janvier 1956.)

\* \* \*

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Sont recrutés en qualité de :

*Gardiens de la paix stagiaires* :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Spacessi Pierre ;

Du 12 août 1954 : M. Hanafi Jilali ;

Du 17 août 1954 : M. Miralles Armand ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : MM. Lévasseur Pierre et Stiévenard Jacques ;

Du 10 novembre 1954 : M. Garcia René ;

Du 12 novembre 1954 : M. Breton Aimé ;

Du 16 décembre 1954 : M. Bourragha Mohamed ben Ali ben Bourragha ;

Du 22 décembre 1954 : MM. Azzouzi Kabbour et Chiboub Ben-aïssa ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Britel Abdelkrim ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1955 : M. Mohammed ben Salah ben Mbarek ;

Du 9 mai 1955 : MM. Couillaud Ernest et Sintès Yves ;

Du 13 mai 1955 : M. Penin Paul ;

Du 14 mai 1955 : MM. Martin Ernest-Marie et Millemann Robert ;

Du 18 mai 1955 : M. Quessada Noël ;

Du 25 mai 1955 : M. Bourret André ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Magnes Marcel ;

Du 16 juin 1955 : M. Ermolenko Georges ;

Du 27 juin 1955 : MM. Fernandès Pierre et Oger Georges ;

Du 28 juin 1955 : M. Pomarès François.

(Arrêtés directoriaux des 22 janvier, 7 avril, 23 mai, 8 juillet, 28 septembre, 4, 8, 12, 14, 20, 22 octobre, 2, 9 et 21 novembre 1955.)

Est nommé, après concours, *inspecteur de police stagiaire* du 16 juin 1955 : M. Stiévenard Jacques, gardien de la paix stagiaire.

Sont nommés :

*Inspecteur sous-chef hors classe (1<sup>er</sup> échelon)* du 1<sup>er</sup> janvier 1948 et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1951 : M. Blasco Jean, inspecteur sous-chef ;

*Inspecteurs de police stagiaires* du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : MM. Ahmed ben Abdallah el Haj Allal et Samlali Mohammed, gardiens de la paix stagiaires.

Est titularisé et reclassé *gardien de la paix, 1<sup>er</sup> échelon* du 24 septembre 1954, avec ancienneté du 8 janvier 1954 : M. Brunel Roger, gardien de la paix stagiaire.

(Arrêtés directoriaux des 15 juin, 8 juillet, 22 août et 19 novembre 1955.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

*Officier de police principal, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952, et *commissaire de police, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952 : M. Ver-net Maurice ;

Officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1952, et commissaire de police, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 : M. Mauro Joseph ;

Commissaire de police, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1951, et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1953 : M. Audy Yvon ;

Officier de police, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1951, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1954, officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 et commissaire de police, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Petitet Maurice ;

Officier de police, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952, officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 et commissaire de police, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Lebas Guy ;

Officier de police, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952, officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1954 et commissaire de police, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Rogir Marcel ;

Officier de police, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1951, et commissaire de police, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 : M. Ayala Jean ;

Commissaire de police, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M. Bonneau Pierre ;

Officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, et commissaire de police, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1953, avec ancienneté du 11 septembre 1954 : M. Gallon Michel ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1952, officier de police, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1952, et commissaire de police, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 6 octobre 1954 : M. Le Gall Michel ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1952, officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et commissaire de police, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 16 novembre 1954 : M. Campet Jean ;

Officier de police principal, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952 : M. Agniel Maurice ;

Officiers de police principaux, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1950 : M. Miliani François ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1950 : M. Desmares Roger ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1951 : M. Zenner Joseph ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952 : M. Vincent Jean ;

Officier de police adjoint, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953, et officier de police principal, 2<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954 : M. Orsolini Roger ;

Officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1950, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1953 et remis officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 29 juillet 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1952 : M. Jeanmougin René ;

Officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1952 : M. Guillou Léopold ;

Officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 : M. Courtille Henri ;

Officier de police, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1951, et officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Desameriq Gaston ;

Officier de police, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1952, et officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Busillet Marcel ;

Officier de police, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1951, et officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Girod Raymond ;

Officier de police, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, et officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Guimar Gaston ;

Officier de police, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1951, et officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Bertrand Fernand ;

Officier de police, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Lebrun Jacques ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1952, et officier de police, 5<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1952 : M. François Fénélon ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 18 décembre 1952, et officier de police, 5<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 18 décembre 1952 : M. Mennetret Emile ;

Officier de police, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953 : M. Blondeau Jean ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1952, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953, et officier de police, 5<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953 : M. Lassara René ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1953, et officier de police, 5<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1953 : M. Ettori Jean ;

Officier de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1953 et officier de police, 4<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1953 : M. Pujol Raymond ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 14 septembre 1952, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1954 et officier de police, 4<sup>e</sup> échelon du 11 mai 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Beffeyte Jacques ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1952, et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1952 : M. Santoni Raymond ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 15 septembre 1952, et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 15 septembre 1952 : M. Martinez Roland ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1953, et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1953 : M. Cazeneuve Georges ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1952, officier de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 juillet 1953 et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 16 juillet 1953 : M. Durand Jean ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, officier de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 juillet 1953 et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 11 mai 1955, avec ancienneté du 16 juillet 1953 : M. Remès Jean ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 19 novembre 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 11 mai 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Hammadi Mohamed Noureddine ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1954 et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954 : M. Lastenet Robert ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 23 février 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1954, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954 et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 11 mai 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Andrieu Gérard ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1953, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954 et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Rossi Jack ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 16 septembre 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1953, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août

1954 et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 11 mai 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Tarazona Christophe ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1951, et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1954 : M. Barjolin Gilbert ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 16 février 1953, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1955 et officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 11 mai 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1955 : M. Olas Zénon ;

Brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953, et officier de police, 2<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953 : M. Lesserteur Guy ;

Inspecteurs de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1952, officiers de police adjoints de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 juillet 1953 et officiers de police, 2<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 16 juillet 1953 : MM. Gratecos Marcel et Leclère Jack ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1952, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 juillet 1953 et officier de police, 2<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1954, avec ancienneté du 16 juillet 1953 : M. Pinelli Tousseint ;

Officier de police adjoint, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1951 : M. Bekkechi Hocine ben Abdelkader ;

Officier de police adjoint, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1954 : M. Lhospital Pierre ;

Officier de police adjoint, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Kadmiri Mohammed ben Mahjoub ben Ali ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1952, et officier de police, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Monzon Léonce ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953, et officier de police adjoint, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Chaigneau Pierre ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953 : M. Bekkaï Kouidèr ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1952, et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Benslimane Mohamed ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1952, et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Brittel Abdesselam ben Abderrahmane Benasser ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1951, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1953, et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Faucillon Jacques ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1952, et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Mestrius Léon ;

Officiers de police adjoints de 2<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1951 : M. Franceschetti Paul ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1952 : M. Guillaume Marcel ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1952 : M. Fineschi Maurice ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 2 octobre 1951, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 17 février 1953 : M. Levert Lucien ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 22 avril 1953 : M. Travichon Jean-Marie ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1952, et 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1953 : M. Vouriot Henri ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 10 juin 1954 : M. Thoraval Georges ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1951, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Giraud Laurent ;

Inspecteur de police stagiaire du 16 septembre 1953, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 2 décembre 1952, et 4<sup>e</sup> échelon du 2 décembre 1954 : M. Dautonnet Jean ;

Inspecteur de police stagiaire du 1<sup>er</sup> mars 1954, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 5 avril 1953, et 4<sup>e</sup> échelon du 5 avril 1955 : M. Larragnague Marie ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M. Adam Marcel ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Jay René ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 26 septembre 1951, et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Dominique Jean ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1951, et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Guarneri Charles ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1951, et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Moura Robert ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1951, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1953 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Rivière Georges ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1954 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Tignères Michel ;

Inspecteur de police stagiaire du 1<sup>er</sup> janvier 1954 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Cournollet Jean-Jacques ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 20 juillet 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 20 juillet 1953 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Pyard André ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1953 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Radin Joseph ;

Inspecteur de police stagiaire du 1<sup>er</sup> janvier 1954 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Serra Jacques ;

Inspecteurs de police stagiaires du 1<sup>er</sup> janvier 1954 et officiers de police adjoints de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : MM. Barbazza Antoine, Samissof Eric et Voignier Guy ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Cristiani Antoine ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1953, et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Huré Raymond ;

Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 12 janvier 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1954 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Kasianis Roland ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1953 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Toumit Jean ;

*Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1953, et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Vitalis Pierre ;*

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 23 septembre 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Dubon Roger ;*

*Inspecteur de police stagiaire du 1<sup>er</sup> janvier 1954, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 29 décembre 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Giraudeau Raymond ;*

*Inspecteur de police stagiaire du 16 novembre 1954, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 23 janvier 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Robilliart Jean ;*

*Inspecteur de police stagiaire du 1<sup>er</sup> janvier 1954, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 6 janvier 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Guillaume Gérard ;*

*Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 16 avril 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1953 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Mondoloni Jean ;*

*Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Tocheport Serge ;*

*Inspecteur de police stagiaire du 1<sup>er</sup> janvier 1954 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Llieu André ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 25 janvier 1954, et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 10 février 1954 : M. Ucelli Robert ;*

*Gardien de la paix, 1<sup>er</sup> échelon du 22 septembre 1953, avec ancienneté du 22 août 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 16 octobre 1953, et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1954 : M. Négroni Jérôme ;*

*Inspecteur de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Terronès Lucien ;*

*Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (7<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952, et inspecteur de police de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. François Jean ;*

*Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (5<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1951, et 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Pibouleu André ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1953 : M. Lucchini Paul ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 3 novembre 1952, et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 22 août 1953 : M. Mestres Roger ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1950, et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 26 septembre 1953 : M. Andrieux Roland ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1949, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1953 : M. Ravit Philippe ;*

*Gardien de la paix, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1952, et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 28 décembre 1953 : M. Capirossi Joachim ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1952, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 15 février 1954 : M. Botella Emmanuel ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 18 juin 1954 : M. Spinelli Roger ;*

*Gardien de la paix, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1951, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954 : M. Saubole Lucien ;*

*Gardien de la paix, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1952, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1954, et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954 : M. Rentsch Robert ;*

*Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Albertini François ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 8 décembre 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Carles René ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1954, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 16 juin 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Damy Jacques ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1954, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) du 16 juin 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Grandjean Maurice ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 7 février 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1955 : M. Ducaux Albert ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1953 : M. Manas Philippe ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 20 juillet 1953 : M. Puechoultres Robert ;*

*Gardien de la paix, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1951, et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 11 septembre 1953 : M. Bercot Louis ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1953 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 26 décembre 1953 : M. Carayon André ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 13 juin 1954 : M. Dutarte Yves ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 4 juin 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Bragoni Toussaint ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 13 juillet 1954 : M. Carcopino Joseph ;*

*Gardien de la paix, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 26 avril 1952, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 29 juillet 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Bighelli Claude ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du janvier 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Russier Aimé ;*

*Gardien de la paix, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 10 mai 1952, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 17 août 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Boyer Robert ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 4 juillet 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Paolinetti Gaston ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 juin 1955, avec ancienneté du 11 octobre 1954 : M. Moralès Joseph ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954 : M. Bergès Yvan ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954 : M. Calatayud Alphonse ;*

*Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 16 novembre 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954 : M. Decéa Jean ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954 : M. Deroche Georges ;*

*Gardiens de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 et inspecteurs de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954 : MM. Gutières Gilbert et Lovichi Pierre ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1953 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954 : M. Lacoste Jean ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954 : M. Luciani Cyprien ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon) du 16 novembre 1954 : M. Voirin Louis ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 29 novembre 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Marcellesi Antoine ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 12 novembre 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Niéto Aimé ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 10 mai 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Tur Joseph ;*

*Gardien de la paix, 1<sup>er</sup> échelon du 25 septembre 1953, avec ancienneté du 25 mars 1953, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 juin 1955, avec ancienneté du 16 décembre 1953 : M. de Matteis Raymond ;*

*Gardien de la paix, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1953 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Aïcardi Guy ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Fortin Michel ;*

*Gardien de la paix, 1<sup>er</sup> échelon du 28 août 1953 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Hardy André ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 juin 1955, avec ancienneté du 2 janvier 1954 : M. Taligault Nely ;*

*Gardien de la paix, 1<sup>er</sup> échelon du 20 février 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 juin 1955, avec ancienneté du 5 juillet 1954 : M. Salvado Étienne ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 25 octobre 1954 : M. Bartoli Pierre ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1954 et inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 juin 1955, avec ancienneté du 12 avril 1955 : M. Valette Alexis ;*

*Brigadiers-chefs, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :*

*Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1946 : M. Fournier Paul ;*

*Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1947 : M. Magrin Élysée ;*

*Brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1947, brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1952, et brigadier-chef, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Desemmary Jean ;*

*Brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1946, et brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Géronimi Ours ;*

*Brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1949, et brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Castex Louis ;*

*Brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1951, et brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Guillot Henri ;*

*Brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1952, et brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Paccioni Pierre ;*

*Brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1952, et brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Angeletti Michel ;*

*Brigadiers, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954 et brigadiers-chefs, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : MM. Homo Albert et Riolland Jean ;*

*Brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1946, et brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Vidal Paul ;*

*Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Witz Camille ;*

*Brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1946 : M. Burgues Joseph ;*

*Brigadiers, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954 : MM. Dormières Pierre, Provent Gabriel, Rohmer Louis et Rousset Roger ;*

*Brigadiers, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1950, et brigadiers-chefs, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : MM. Casanova Pierre, Chaumont Jean et Tourain Jean ;*

*Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Graby Germain ;*

*Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1951, et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Marilly Pierre ;*

*Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Rault André ;*

*Brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953 : M. Vincent André ;*

*Sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1951, et brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953 : M. Giorgi Louis ;*

*Sous-brigadiers, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952, et brigadiers, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : MM. Martinez Joseph et Maurisy Émile ;*

*Sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, et brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Godey Louis ;*

*Sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953, et brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Masson René ;*

*Sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953, et brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Pertrizot René ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1949, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953 et brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Kerouille Théo ;*

*Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1948 : M. Mas François ;*



*Gardien de la paix*, 6° échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1947, et *sous-brigadier*, 2° échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Lecante Pierre ;

*Gardien de la paix*, 6° échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1949, et *sous-brigadier*, 2° échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Orsini Paul ;

*Gardien de la paix*, 6° échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1951, et *sous-brigadier*, 2° échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Le Goff Pierre ;

*Gardien de la paix*, 4° échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et *sous-brigadier*, 2° échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Petit Jean ;

*Gardien de la paix*, 6° échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1950, et *sous-brigadier*, 2° échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Pierret Marcel ;

*Gardien de la paix*, 6° échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1952, et *sous-brigadier*, 2° échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Pissard Henri ;

*Gardien de la paix*, 5° échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952, et *sous-brigadier*, 2° échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Pittilloni Jean ;

*Gardiens de la paix*, 4° échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 : MM. Bonfils Robert, Ferrandis François, Vincent Pierre et Sevilla Marcel ;

*Gardien de la paix*, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1952, et 3° échelon du 1<sup>er</sup> août 1953 : M. Denjean Bernard ;

*Gardien de la paix*, 3° échelon du 6 novembre 1953 : M. Gaillard Jacky ;

*Gardien de la paix*, 3° échelon du 12 avril 1954 : M. Capo Yves.  
(Arrêtés directoriaux des 9, 26 septembre, 24, 28 octobre, 5, 8, 9, 15, 19, 20, 28, 30 novembre, 1<sup>er</sup>, 3, 5 et 8 décembre 1955.)

Est incorporé, par permutation, dans la police d'Etat, et rayé des cadres de la police marocaine du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Lecoy Lucien, inspecteur de 2° classe.

Est incorporé, par permutation, dans les cadres de la police marocaine et rayé des cadres de la sûreté nationale à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Delerne André, inspecteur de police de 2° classe (7° échelon).

(Arrêtés directoriaux des 24 septembre et 25 novembre 1955.)

\* \* \*

#### MINISTÈRE DES FINANCES.

Est nommé, après concours, *contrôleur stagiaire de l'enregistrement et du timbre* du 30 décembre 1955 : M. Marty Claude, agent de constatation et d'assiette, 2° échelon. (Arrêté du 10 janvier 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Contrôleur principal*, 3° échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1951, avec ancienneté du 24 septembre 1949, et *contrôleur principal*, 4° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 24 décembre 1951 : M. Guille Georges, contrôleur principal, 4° échelon, des impôts ;

*Agent de constatation et d'assiette*, 3° échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1950, avec ancienneté du 14 juin 1950, 4° échelon du 14 novembre 1952 et 5° échelon du 14 avril 1955 : M. Albert Jean, agent de constatation et d'assiette, 5° échelon, des impôts urbains.

(Arrêtés des 10 et 16 janvier 1956.)

Sont titularisés et nommés *inspecteurs adjoints de 3° classe des impôts urbains* :

Du 29 novembre 1954, avec ancienneté du 29 mai 1953 (bonification pour services militaires : 10 mois 17 jours, rappel de stage : 1 an 6 mois) : M. Lavergne Guy ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1953 (bonification pour services militaires : 10 mois 15 jours, rappel de stage : 1 an 6 mois) : M. Bastien Pierre ;

Du 16 octobre 1955, avec ancienneté du 16 avril 1954 (rappel de stage : 1 an 6 mois) : MM. Frizat Maurice et Moha, dit « Daleirac », Michel,

inspecteurs adjoints stagiaires.

(Arrêtés du 9 janvier 1956.)

Est titularisé et nommé *inspecteur adjoint de 3° classe des impôts ruraux* du 4 novembre 1955, avec ancienneté du 4 novembre 1954 (rappel de stage : 1 an) : M. Isman Georges, inspecteur adjoint de 3° classe. (Arrêté du 9 janvier 1956.)

Est nommé, après examen d'aptitude, *fqih de 7° classe des impôts urbains* du 1<sup>er</sup> novembre 1955, reclassé *fqih de 4° classe* à la même date, avec ancienneté du 20 novembre 1952, et promu *fqih de 3° classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Abderrahman ben Omar el Alami, agent recenseur temporaire. (Arrêté du 30 décembre 1955.)

Est nommé, au service des domaines, après concours, *commis d'interprétariat stagiaire* du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Bensoufia Taleb. (Arrêté du 5 janvier 1956.)

Sont nommés *cavaliers de 8° classe des impôts ruraux* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et reclassés à la même date :

*Cavalier de 4° classe*, avec ancienneté du 14 janvier 1953 : M. Kermani Ahmed ;

\* *Cavaliers de 5° classe* :

Avec ancienneté du 7 février 1953 : M. Rahal ben Abdallah ;

Avec ancienneté du 14 mars 1953 : M. Ait Taleb Mohamed ;

Avec ancienneté du 7 novembre 1953 : M. El Gherbaoui Mohammed ben M'Hammed ;

Avec ancienneté du 23 août 1954 : M. Seffari Mohammed ;

*Cavaliers de 7° classe* :

Avec ancienneté du 20 février 1953 : M. Aboutarqane M'Hamed ;

Avec ancienneté du 2 mai 1953 : M. Hafssi Mohammed,

cavaliers temporaires.

(Arrêtés des 30 novembre et 21 décembre 1955.)

Sont reclassés, au service des domaines, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Inspecteur central de 1<sup>re</sup> catégorie* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 août 1950 : M. Vives Louis, inspecteur central de 1<sup>re</sup> catégorie ;

*Inspecteur hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 3 mai 1952, et *inspecteur central de 2° catégorie, 1<sup>er</sup> échelon*, avec ancienneté du 3 juillet 1952 : M. Planard Alfred, inspecteur hors classe ;

*Inspecteur hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 25 mai 1950, *inspecteur central de 2° catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 25 juillet 1952 et 2° échelon du 25 juillet 1954 : M. Cohen Albert, inspecteur hors classe ;

*Inspecteur adjoint de 3° classe* du 6 juin 1952, avec ancienneté du 25 février 1949, *inspecteur adjoint de 2° classe*, avec ancienneté du 20 septembre 1951, et *inspecteur adjoint de 1<sup>re</sup> classe* du 28 février 1954 : M. Biscarrat Jacques, inspecteur adjoint de 3° classe ;

*Inspecteur adjoint de 3° classe* du 1<sup>er</sup> mars 1952, avec ancienneté du 9 octobre 1948, *inspecteur adjoint de 2° classe*, avec ancienneté du 9 octobre 1950, et *inspecteur adjoint de 1<sup>re</sup> classe* du 13 avril 1953 : M. Ardonneau Jacques, inspecteur adjoint de 3° classe ;

*Agent de constatation et d'assiette, 5° échelon* du 15 mars 1953, avec ancienneté du 20 août 1951, et *agent principal de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon* du 20 février 1954 : M. Ganier Jean, agent de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés des 13, 21, 24 octobre, 7 et 9 novembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 11 août 1950, *2<sup>e</sup> échelon* du 11 août 1952 et *3<sup>e</sup> échelon* du 11 août 1954 : M. Robert Jean ;

*Commis chef de groupe de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 12 août 1950, *commis chef de groupe de 3<sup>e</sup> classe* du 12 août 1952 et promu à la *2<sup>e</sup> classe* du 12 août 1954 : M. Laporte Maurice ;

*Commis chef de groupe de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1950, avec ancienneté du 30 juillet 1950, *commis chef de groupe de 3<sup>e</sup> classe* du 30 juillet 1952 et *commis chef de groupe de 2<sup>e</sup> classe* du 30 juillet 1954 : M. Djerassi David ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 24 mars 1951, et *commis principal hors classe* du 24 septembre 1953 : M. Tallon William ;

*Commis chef de groupe de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1950, avec ancienneté du 18 janvier 1948, *commis chef de groupe de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 janvier 1950, et *commis chef de groupe hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 janvier 1952 : M. Andréani André ;

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 16 décembre 1952, avec ancienneté du 20 octobre 1948, *commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 16 décembre 1952, avec ancienneté du 20 avril 1951, et *commis principal hors classe* du 20 octobre 1953 : M. Silve Jean ;

*Commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1951, avec ancienneté du 22 avril 1949, *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 5 février 1952 et *commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 5 août 1954 : M. Fayo Marcel ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* du 16 juin 1951, avec ancienneté du 4 juin 1949, *commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 29 mai 1952, et *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 29 mai 1955 : M. Renucci Antoine ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1951, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1950, et *commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1953 : M. Rambert Noël.

(Arrêtés des 8, 16, 22 décembre 1955 et 13 janvier 1956.)

Sont nommés :

*Perforeuse-vérificuse, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M<sup>me</sup> Durand Monique, perforeuse temporaire ;

*Aide-opérateur non breveté stagiaire, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Huron Julien-Georges, aide-opérateur temporaire.

(Arrêtés des 12 décembre 1955 et 7 janvier 1956.)

Sont reclassés, au service de la taxe sur les transactions, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 5 août 1950, *inspecteur de 1<sup>re</sup> classe* du 5 janvier 1953 et promu *inspecteur hors classe* du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Nevière Lucien, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe ;

*Contrôleur, 5<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 25 avril 1951, et *6<sup>e</sup> échelon* du 25 août 1953 : M. Gasnier Jean, contrôleur, *6<sup>e</sup> échelon* ;

*Contrôleur, 4<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 9 juillet 1950, *5<sup>e</sup> échelon* du 9 novembre 1952 et promu *contrôleur, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Bizcarra Louis, contrôleur, *5<sup>e</sup> échelon*.

(Arrêtés du 25 novembre 1955.)

Sont reclassés au service des perceptions, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Sous-directeur régional de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1951, avec ancienneté du 27 novembre 1949, *sous-directeur régional de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 novembre 1951, et *sous-directeur régional hors classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 27 novembre 1953 : M. Dubois de Prisque Joseph ;

*Chef de service de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> septembre 1950, avec ancienneté du 3 janvier 1950, et *percepteur hors classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 3 janvier 1950 : M. Garcia Henri ;

*Percepteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1951, avec ancienneté du 4 avril 1951, et *percepteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 4 novembre 1953 : M. Raybaud Louis ;

*Contrôleur, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mars 1952, avec ancienneté du 21 février 1951, et *6<sup>e</sup> échelon* du 21 juin 1953 : M. Delattre Marius ;

*Agent de recouvrement, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1952, avec ancienneté du 26 mai 1951, et *agent de recouvrement principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 26 novembre 1953 : M. Cailhol Alexandre.

(Arrêtés du 26 novembre 1955.)

Est nommé, après concours professionnel, *agent de poursuites de 3<sup>e</sup> classe des perceptions* du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Lambalais Robert, *commis de 3<sup>e</sup> classe*. (Arrêté du 10 janvier 1956.)

Sont titularisés et nommés *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 15 décembre 1955 : MM. Baruk Moïse, Benadiba Claude, M<sup>lles</sup> Benaïm Jeanine, Bordeaux Jacqueline, MM. Dahan Mimoun, Ifergan Mardochee, M<sup>lles</sup> Grimaud Jeanne, Lévy Yvonne, MM. Ohayon David, Richet Lucien, Romanetti Pierre, M<sup>me</sup> Ryckwaert Roberte et M<sup>lle</sup> Skerane Marie, *commis stagiaires* du service des perceptions. (Arrêtés du 10 janvier 1956.)

Sont nommés, après concours, au service des domaines, *contrôleurs stagiaires* du 30 décembre 1955 : MM. Chaplain Roger, *agent de constatation et d'assiette, 4<sup>e</sup> échelon*, et Trégon Marcel, *agent de constatation et d'assiette, 3<sup>e</sup> échelon*. (Arrêtés du 17 janvier 1956.)

Sont reclassés, au service des perceptions, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Contrôleurs, 7<sup>e</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> août 1951, avec ancienneté du 24 juin 1950 : M. Chol Marcel ;

Du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 28 décembre 1951 : M. Boudin Paul ;

*Contrôleur, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1951, avec ancienneté du 25 février 1950, et *7<sup>e</sup> échelon* du 25 juillet 1952 : M. Loch Marcel. (Arrêtés des 29 août, 3, 6 septembre et 18 octobre 1955.)

Est rayé des cadres de la direction des finances du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Urrutigoity Léon, *receveur central de classe exceptionnelle* de l'enregistrement et du timbre, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite dans son administration d'origine. (Arrêté du 26 janvier 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954, au service de l'enregistrement et du timbre :

*Receveur central, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1950, avec ancienneté du 26 novembre 1948, et promu à la *classe exceptionnelle* de son grade du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 26 octobre 1951 : M. Casanova René, *receveur central, 3<sup>e</sup> échelon* ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1950, avec ancienneté du 5 juin 1949, promu à la *1<sup>re</sup> classe* de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 5 septembre 1951, et *inspecteur hors classe* du 5 novembre 1953 : M. Cambon Paul, *inspecteur de 2<sup>e</sup> classe* ;

*Agent principal de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1950, avec ancienneté du 18 mai 1949, et promu au *2<sup>e</sup> échelon* de son grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 février 1952 : M. Mocholi Alphonse, *agent principal de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Agent principal de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 octobre 1950, et promu au *2<sup>e</sup> échelon* de son grade du 11 septembre 1953 : M. Goujon René, *agent de constatation et d'assiette, 5<sup>e</sup> échelon* ;

*Agent de constatation et d'assiette, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juin 1951, avec ancienneté du 5 novembre 1950, et promu *agent principal de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon* du 5 mai 1953 : M. Gianni Marc, *agent de constatation et d'assiette, 5<sup>e</sup> échelon* ;

*Agent de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon* du 5 août 1950, avec ancienneté du 2 août 1949, et promu au *3<sup>e</sup> échelon* de son

grade du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 février 1952 : M. Guibert Auguste, agent de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 29 octobre, 3 novembre, 7, 15 décembre 1955 et 13 janvier 1956.)

Sont nommés, après concours, en application de l'arrêté viziriel du 10 juin 1955, au service de l'enregistrement et du timbre, à compter du 10 mars 1954 :

*Contrôleur, 4<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 18 février 1952, et promu au 5<sup>e</sup> échelon de son grade du 1<sup>er</sup> mai 1954 : M. Mocholi Alphonse, agent principal de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Contrôleur, 3<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 5 mai 1953, et promu au 4<sup>e</sup> échelon de son grade du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Gianni Marc, agent principal de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Contrôleur, 1<sup>er</sup> échelon et reclassé contrôleur, 3<sup>e</sup> échelon* du 10 mars 1954, avec ancienneté du 12 août 1953 (bonification pour services militaires légaux et de guerre et majoration d'ancienneté au titre du dahir du 4 décembre 1954 : 4 ans 6 mois 29 jours) : M. Guibert Auguste, agent de constatation et d'assiette, 3<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 29 octobre et 7 décembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954, au service de l'enregistrement et du timbre :

*Interprète principal hors classe, 2<sup>e</sup> échelon*, du 1<sup>er</sup> mars 1951, avec ancienneté du 4 octobre 1950, et promu à la classe exceptionnelle de son grade du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 4 août 1952 : M. Chenaf Sliman, interprète principal hors classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Contrôleur principal, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1950, avec ancienneté du 4 mai 1950 : M. Lacaze Fernand, contrôleur principal, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Agent principal de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1950, avec ancienneté du 5 juin 1950, et promu au 3<sup>e</sup> échelon de son grade du 5 mai 1953 : M. Alvarès Cyprien, agent principal de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Agent principal de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 25 novembre 1952 : M. Murcia Jean-Louis, agent de constatation et d'assiette, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Agent de constatation et d'assiette, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1950, avec ancienneté du 5 juillet 1950, et promu *agent principal de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon* du 5 décembre 1952 : M. Vernet Robert, agent de constatation et d'assiette, 5<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 25, 28, 29 novembre et 10 décembre 1955.)

Sont reclassés au service des perceptions, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Chef de service de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1951, avec ancienneté du 6 juin 1951, *chef de service de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 6 décembre 1953 et *percepteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 6 décembre 1953 : M. Rey Raymond ;

*Commis de 3<sup>e</sup> classe* du 16 décembre 1952, avec ancienneté du 13 novembre 1949, et *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 12 février 1953, avec ancienneté du 13 mai 1952 : M. Amar Isaac.

(Arrêtés des 18 octobre 1955 et 7 janvier 1956.)

Sont reclassés au service des perceptions, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Percepteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1951, avec ancienneté du 26 mars 1950, et 2<sup>e</sup> échelon du 26 août 1952 : M. Aguera Antoine ;

*Chef de service hors classe* du 1<sup>er</sup> juin 1951, avec ancienneté du 6 février 1949 : M. Gaston-Carrère Fernand ;

*Chef de service hors classe* du 1<sup>er</sup> mai 1951, avec ancienneté du 4 décembre 1950 : M. Campos Sauveur ;

*Chef de service de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1951, avec ancienneté du 29 février 1951, et *chef de service de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 29 juin 1953 : M. Riboulet Marcel ;

*Agent principal de recouvrement, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1949, avec ancienneté du 20 octobre 1948, et 5<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 20 octobre 1951 : M. Ribes Paul ;

*Agent de recouvrement, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1950, avec ancienneté du 4 mai 1950, et *agent principal de recouvrement, 1<sup>er</sup> échelon* du 4 février 1953 : M. Thomas Roland ;

*Agent de recouvrement, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1951, avec ancienneté du 18 novembre 1949, 5<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 18 novembre 1951, et *agent de recouvrement principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 18 mai 1954 : M. Adani Toussaint ;

*Agent principal de poursuites de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1948, avec ancienneté du 25 décembre 1945 : M. Apcher Victor ;

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* du 30 décembre 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1952 : M. Cianferani Étienne.

(Arrêtés des 19, 29 août, 6 septembre, 18 et 27 octobre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, au service des perceptions, *inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> février 1951, avec ancienneté du 24 septembre 1950, et *sous-directeur régional adjoint, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 24 août 1953 : M. Mariton Jean. (Arrêté du 3 septembre 1955.)

Sont reclassés au service des perceptions, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Chef de service de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juin 1951, avec ancienneté du 10 août 1950, *percepteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 10 août 1950, et *percepteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 10 février 1953 : M. Audiffren Maurice ;

*Chef de service de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1951, avec ancienneté du 4 juin 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 4 novembre 1953 et *percepteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 4 novembre 1953 : M. Eichelbrenner Fernand.

(Arrêtés des 3 et 6 septembre 1955.)

\*  
\*  
\*

#### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Ingénieur adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1951, avec ancienneté du 8 août 1949, 2<sup>e</sup> classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 2 mai 1952, et promu *ingénieur adjoint de 1<sup>re</sup> classe* du 2 janvier 1955 : M. Durizy Félix ;

*Conducteur de chantier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 24 juin 1950, et 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 24 décembre 1953 : M. Blore Alain ;

*Commis principal de classe exceptionnelle (indice 240)* du 1<sup>er</sup> juillet 1948, avec ancienneté du 15 août 1947 : M. Reyboubet Pierre ;

*Commis principal de classe exceptionnelle (échelon après 3 ans)* du 1<sup>er</sup> janvier 1950, avec ancienneté du 16 juin 1948 : M. Pichod Paul ;

*Commis principal hors classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1949, avec ancienneté du 8 juin 1949, promu *commis principal de classe exceptionnelle (échelon avant 3 ans)* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 8 juillet 1952, et *commis principal de classe exceptionnelle (échelon après 3 ans)* du 8 juillet 1955 : M. Boudonis Paul ;

*Commis principal hors classe* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 26 janvier 1949, promu *commis principal de classe exceptionnelle (échelon avant 3 ans)* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 22 septembre 1951, et *commis principal de classe exceptionnelle (échelon après 3 ans)* du 22 septembre 1954 : M. Commères André ;

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 20 août 1952, et promu *commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Suzzarini Jean ;

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1952, avec ancienneté du 9 octobre 1949, *1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1952, avec ancienneté du 9 juin 1951, et *commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 2 février 1954 : M. Marouzet Jean ;

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 15 décembre 1950, et *1<sup>re</sup> classe* du 12 septembre 1954, avec ancienneté du 15 juin 1953 : M. Maquenhén Maurice ;

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 23 mai 1951 : M. de Rancourt de Mimerand Guy ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1951, avec ancienneté du 2 août 1950, *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 2 août 1950, et *4<sup>e</sup> échelon* du 2 juin 1953 : M. Prioul Jean-Pierre ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 16 novembre 1950, *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 16 novembre 1950, et *4<sup>e</sup> échelon* du 16 septembre 1953 : M. Rispoli Joseph.

(Arrêtés des 9, 22, 25, 29 novembre, 6, 19 décembre 1955 et 11 janvier 1956.)

Sont nommés, après concours, du 1<sup>er</sup> août 1955 :

*Agent technique stagiaire* : M. Zoppardo Liborio ;

*Conducteur de chantier stagiaire* : M. El Harrar Aaron, agents journaliers.

(Arrêtés des 28 septembre et 4 novembre 1955.)

Est promu *ingénieur subdivisionnaire de 4<sup>e</sup> classe* du 17 janvier 1955 : M. Balmelle Léon, ingénieur adjoint de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 15 novembre 1955.)

Est promue *dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M<sup>me</sup> Eusébio Pierrette, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 15 novembre 1955.)

Est nommé, après concours, *adjoint technique stagiaire* du 7 octobre 1955 : M. Joulia Jean, agent journalier. (Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1955.)

Sont promus *sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : MM. Belaqziz Ahmed et Douhmane Bouchta, *sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon*. (Arrêtés du 19 novembre 1955.)

*Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.*

Est titularisé et nommé *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon (surveillant de chantier)* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 4 mai 1952 : M. Autard Joseph, agent journalier. (Arrêté du 6 septembre 1955.)

Est titularisé et reclassé *chaouch de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 7 mars 1951 : M. Znati el Kebir, chaouch journalier. (Arrêté du 29 juillet 1955.)

\*  
\* \*

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Par décret du président du conseil du 28 janvier 1956 (14 jomada II 1375) M. Guessous Ahmed, ingénieur principal des services agricoles au 3<sup>e</sup> échelon, est nommé directeur adjoint des administrations centrales (échelon normal, indice 675), chef de la division de l'agriculture et de l'élevage, à compter du 16 décembre 1955.

\*  
\* \*

#### SECRETARIAT D'ÉTAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS.

Est nommé *directeur du cabinet du secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports* du 7 décembre 1955 : M. Benjelloun Tuimy Mohamed. (Arrêté ministériel du 20 janvier 1956.)

Est nommé *attaché au cabinet du secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports* du 7 décembre 1955 : M. Ben Hassèn Mohamed. (Arrêté ministériel du 20 janvier 1956.)

Est reclassé, au secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports, en application du dahir du 4 décembre 1954, *adjoint d'inspection de 2<sup>e</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 avril 1950, et promu *adjoint d'inspection de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952 : M. Haza Lucien. (Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1955.)

Sont reclassés, au secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Inspecteur de 5<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 15 novembre 1950, promu *inspecteur de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1953 et *inspecteur de 3<sup>e</sup> classe* du 15 novembre 1954 : M. Delsol André ;

*Adjoint d'inspection de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 3 décembre 1950, et promu *adjoint d'inspection de 1<sup>re</sup> classe* du 3 août 1953 : M. Luccioni Jean.

(Arrêtés du 18 novembre 1955.)

Est titularisé et reclassé *moniteur de 6<sup>e</sup> classe, au secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports*, du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 24 juin 1953 (bonifications pour services militaires : 5 ans 1 mois 3 jours, et pour services civils : 10 mois 4 jours), et promu *moniteur de 3<sup>e</sup> classe* du 24 décembre 1955 : M. Beauvais Léon. (Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1955.)

Sont reclassés, au secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports, du 1<sup>er</sup> juillet 1955 :

*Monitrice de 5<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 2 novembre 1954 : M<sup>lle</sup> Birebent Gilberte, monitrice de 6<sup>e</sup> classe ;

*Moniteur de 5<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 2 août 1953 : M. Machefert Maxime, moniteur de 6<sup>e</sup> classe ;

*Monitrice de 4<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1953 : M<sup>lle</sup> Mastoumécq Thérèse, monitrice de 6<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 10 octobre et 7 novembre 1955.)

Est reclassé, au secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports, en application du dahir du 4 décembre 1954, *moniteur de 4<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1952, promu *moniteur de 3<sup>e</sup> classe* du 28 août 1954 et nommé, après concours, *instructeur de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 16 octobre 1954 : M. Jeoffray Lucien. (Arrêté du 18 novembre 1955.)

Sont reclassés, au secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports :

*Moniteur de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 16 juillet 1951 (bonifications pour services militaires : 1 an 6 mois, et pour services civils : 2 ans 5 mois 16 jours), et *moniteur de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 16 avril 1954 : M. Sanabria Fernando ;

*Moniteur de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois), et promu *moniteur de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Yedra Gaétan ;

*Moniteur de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 15 décembre 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 16 jours), et promu *moniteur de 5<sup>e</sup> classe* du 15 août 1955 : M. Peyraud Lucien.

(Arrêtés du 1<sup>er</sup> octobre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *moniteur de 1<sup>re</sup> classe* au secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 7 juillet 1948 : M. Fratani Charles. (Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1955.)

Est reclassé, au secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports, en application du dahir du 4 décembre 1954, *moniteur de 1<sup>re</sup> classe*, avec ancienneté du 22 avril 1950, nommé *instructeur de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1952, avec ancienneté du 22 avril 1951, promu *instructeur de 2<sup>e</sup> classe* du 22 mai 1953 : M. Jaillard Lucien. (Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1955.)

**TRÉSORERIE GÉNÉRALE.**

Est considérée comme démissionnaire et rayée des cadres de la trésorerie générale du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M<sup>me</sup> Devé Magdeleine, agent de recouvrement, 5<sup>e</sup> échelon, en disponibilité. (Arrêté du trésorier général du 10 janvier 1956.)

**Honorariat.**

Est nommé *receveur honoraire* : M. Vialtel Georges, receveur de 2<sup>e</sup> classe de l'Office des postes, télégraphes et téléphones, en retraite. (Arrêté résidentiel du 4 janvier 1956.)

Est nommé *inspecteur honoraire des domaines* : M. Lemoine Pierre, inspecteur hors classe des domaines, en retraite. (Arrêté résidentiel du 31 janvier 1956.)

Est nommé *receveur-percepteur honoraire* : M. Royer Robert, receveur-percepteur, en retraite. (Arrêté résidentiel du 16 janvier 1956.)

**Admission à la retraite.**

M<sup>lle</sup> Plé Thérèse, commis de 2<sup>e</sup> classe des impôts urbains, est admise à faire valoir ses droits à la retraite et rayée des cadres de la direction des finances du 1<sup>er</sup> janvier 1956. (Arrêté du 29 décembre 1955.)

M. Katib Ahmed, chef de section hors classe des domaines, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction des finances du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

MM. Bichra Mohamed et Laribi Mohamed, chefs-chaouchs de 1<sup>re</sup> classe des domaines, sont admis à faire valoir leurs droits à l'allocation spéciale, et rayés des cadres de la direction des finances du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

(Arrêtés des 5 et 8 décembre 1955.)

M. Akka Kacem, chaouch de 3<sup>e</sup> classe du service des perceptions, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres de la direction des finances du 1<sup>er</sup> février 1956. (Arrêté du 29 décembre 1955.)

MM. Omari Mohammed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon, et Assad Tahar ben Mohamed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon, sont admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir leurs droits à l'allocation spéciale et rayés des cadres de la direction des travaux publics du 1<sup>er</sup> janvier 1956. (Arrêtés des 21 et 30 décembre 1955.)

M. Barnier Daniel, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de la direction des travaux publics du 1<sup>er</sup> janvier 1956. (Arrêté du 21 décembre 1955.)

**Résultats de concours et d'examens.**

*Examen professionnel  
des inspecteurs adjoints stagiaires des domaines  
des 17 et 18 janvier 1956.*

Candidat admis : M. Cherkaoui-Eddahabi Abdelkadèr.

*Examen du 20 décembre 1955  
pour l'obtention du brevet supérieur de mécanographie.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Galera Joseph-Paul, Legname Jean, Namiech André et Potier Marcel.

*Examen d'aptitude à l'emploi de perceur-vérifieur  
sur machines à cartes perforées du service central des statistiques  
(session du 24 janvier 1956).*

Candidates admises (ordre alphabétique) : M<sup>lle</sup> Dupont Marthe, M<sup>me</sup> Mongin Rolande, M<sup>les</sup> Penadès Antoinette et Roudière Jacqueline.

*Examen du 20 décembre 1955  
pour l'obtention du certificat d'aptitude  
aux fonctions de chef d'atelier du service central des statistiques.*

Candidats admis : néant.

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2237, du 9 septembre 1955, page 1382.

*Au lieu de :*

« Examens probatoires pour la titularisation de certains agents dans les cadres de commis, dame employée et agent public (3<sup>e</sup> catégorie) de la direction des travaux publics. »

« Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires. »

« Agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie : MM. Benedetti Paul, Diez Paul, Chauzy Jules, Pradal Maurice, Fernandez Joseph, Mohamed M'Zabi, Fabiani Lucas, Ucello Paul et Vicente Raymond » ;

*Lire :*

« Examens probatoires pour la titularisation de certains agents dans les cadres de commis, dame employée et agent public (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégories) de la direction des travaux publics. »

« Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires. »

« Agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie : MM. Benedetti Paul, Diez Paul, Chauzy Jules, Pradal Maurice, Fernandez Joseph, Fabiani Lucas, Ucello Paul et Vicente Raymond ;

« Agent public de 4<sup>e</sup> catégorie : M. Mohamed M'Zabi. »

**AVIS ET COMMUNICATIONS**

MINISTÈRE DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

*Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.*

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 13 FÉVRIER 1956. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Agadir, rôles spéciaux 4 et 5 de 1956 ; Azrou, rôle spécial 1 de 1956 ; Casablanca-Centre, rôles spéciaux 1, 2 et 3 de 1956, 106 et 107 de 1956 ; Casablanca-Nord, rôles spéciaux 2 et 3 de 1956 ; Casablanca—Roches-Noires, rôle spécial 2 de 1956 ; Oujda-Sud, rôle spécial 3 de 1956.

LE 20 FÉVRIER 1956. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Agadir, rôle 3 de 1955 ; Marrakech-Guéliz, rôle 3 de 1955 (1) ; Port-Lyautey-Ouest, rôles 6 de 1953, 5 de 1954.

*Taxe de compensation familiale* : Casablanca-Centre, 5<sup>e</sup> émission 1953 (6), 3<sup>e</sup> émission 1955 (5) ; Casablanca-Mâarif, 3<sup>e</sup> émission 1955 (7), 3<sup>e</sup> émission 1955 (8) ; Casablanca-Nord, 3<sup>e</sup> émission 1955 (2) ; circonscription de Casablanca-Banlieue, 3<sup>e</sup> émission 1955 (11) ; Casablanca-Ouest, 3<sup>e</sup> émission 1953 (10) ; Casablanca—Roches-Noires, 4<sup>e</sup> émission 1955 (3 bis) ; Casablanca-Sud, 3<sup>e</sup> émission 1955 (7) ; Ifrane, 2<sup>e</sup> émission 1955 ; Boucheron, 2<sup>e</sup> émission 1955 ; Fès-Ville nouvelle, 2<sup>e</sup> émission 1955 (4), 3<sup>e</sup> émission 1955 (1) ; Guercif, 2<sup>e</sup> émission 1954 ; Marrakech-Guéliz, 7<sup>e</sup> émission 1955 (1) ; Meknès-Ville nouvelle, 3<sup>e</sup> émission 1955 (1) ; Oujda-Sud, 3<sup>e</sup> émission 1955 (2) ; Rabat-Sud, 3<sup>e</sup> émission 1955 (1), 4<sup>e</sup> émission 1955 (1) ; Salé, 2<sup>e</sup> émission 1955 (4).

*Prélèvement sur les traitements et salaires* : Casablanca-Centre, rôle 3 de 1954 (6).

LE 20 FÉVRIER 1956. — *Tertib et prestations des Européens de 1955 (émissions primitives)* : région de Casablanca, circonscriptions d'Azemmour-Banlieue, de Benahmed, de Boucheron, de Mazagan-Banlieue, des Beni-Amir—Beni-Moussa et des Oulad-Sâïd ; région de Rabat, circonscriptions de Petitjean et de Sidi-Slimane.

*Tertib et prestations des Marocains (émissions supplémentaires de 1955)* : circonscription des Ksima-Mesguina, caïdats des Ksima Mesguina et du centre d'Inezgane ; circonscription de Tiznit, caïdat des Aït Brüm de la plaine ; circonscription de Massa, caïdats des Ahl Massa et des Ahl Aglou ; circonscription de Berrechid, caïdat des Oulad Harriz ; circonscription de Marrakech-Banlieue, caïdat des Guich ; circonscription des Rehamna, caïdat des Rehamna-Sud ; circonscription de Mazagan-Banlieue, caïdat des Oulad Bouâziz-Nord ;

circonscription des Beni-Amir—Beni-Moussa, caïdats des Oulad Arif, des Beni Amir-Est et Ouest ; circonscription d'Oujda-Banlieue, caïdat des Mehaya-Nord ; circonscription de Port-Lyautey-Banlieue, caïdat des Ameur Seflia ; circonscription de Taroudannt, caïdats des Aït Iggas et des Menabha ; circonscription de Tafinegoult, caïdats des Ida ou Zeddarh et des Aït Semeg ; bureau de la circonscription des affaires indigènes de Boulemane, caïdat des Aït Serhrouchèn de Sidi-Ali.

Le sous-directeur,  
chef du service des perceptions,  
PEY.

Tableau des indices devant servir à la détermination des valeurs de construction à prendre en considération lors des constats de valorisation afférents aux lots domaniaux urbains.

Indices pour le premier semestre 1956.

REGIONS ADMINISTRATIVES	INDICES
Région d'Oujda .....	1,8
Région de Fès .....	1,7
Région de Meknès .....	1,6
Région de Rabat .....	1,6
Territoire de Port-Lyautey .....	1,7
Région de Casablanca .....	1,7
Territoire de Mazagan .....	1,7
Région de Marrakech .....	1,7
Territoire de Safi .....	1,8
Région d'Agadir .....	1,8